



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2013
à 19h00 en Hôtel de Ville

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 15/02/13 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Hôtel de Ville sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (31): M. Jean-Loup METTON, Mme Alexandra FAVRE, Mme Claude FAVRA, Mme Dominique GASTAUD (partie au point communications), M. Joël GIRAULT, M. Daniel FLAMME, M. Thierry VIROL (parti au point DOB), Mme Nicole GIBERT, M. Pierre FRANCOIS, M. Jean LAURENT, M. Claude RYSER, Mme Hélène MOLIERES, Mme Marguerite KIM, M. Jean-Claude MANGIAMELI, M. Marc FONTENAIST, M. Alain MILLOTTE, M. Antoine BOUCHEZ, Madame Gabrielle FLEURY-CARALP, Mme Anne BELHEUR (arrivée au point enfance jeunesse sports 2), M. Pascal HUREAU, M. Jean-Eric BRANAA (arrivé au point DOB), Mme Bénédicte CADORET, M. Nicolas CHOJNACKI, Mme Joëlle LASSERRE, Mme Catherine LEVERT (arrivée au point finances 1), Mme Carmelina DE PABLO, M. Wilfrid VINCENT, Mme Catherine ROBINEAU, M. Christian BIREBENT, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY

Donnant pouvoir (8) :

Mme Muriel GIBERT à M. Nicolas CHOJNACKI
Mme Andrée BILLARD à M. Alain MILLOTTE
Mme Marie-France BLANCO à Mme Nicole GIBERT
M. Michel FARRUGIA à Madame Gabrielle FLEURY-CARALP
M. Jean-Philippe AILHAUD à M. Jean-Claude MANGIAMELI
Mme Odile CABANNA-GRAVIER à M. Jean-Loup METTON
Mme Carole HIRIGOYEN à Mme Alexandra FAVRE
M. Claude DROUET à Mme Catherine ROBINEAU

Excusés (2) : M. Patrice CARRE, Mme Fatma BOUVET DE LA MAISONNEUVE

Absents (2) : Mme Denise PATRICOT, Mme Annaïs HAYWARD,

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme MICHEL, Mme CLERC, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : Mme LIOTARD.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. CHOJNACKI** est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20/12/2012 :

Mme ROBINEAU estime que l'expression « super métro » est un peu excessive, M. le Maire propose de la remplacer par métro « grand Paris express ».

Mme DE PABLO tient à préciser qu'en page 21 l'intervention attribuée à Mme ROBINEAU sur les recommandations de l'état lui revient.

Adopté à la majorité
Abstention du groupe socialiste, Europe écologie les Verts, radical de gauche,
du groupe communiste
et de Mme BELHEUR

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Administration générale

DC 2012-322 Convention pour une mission de conseil dans le cadre de la modification du PLU

DC 2012-307 Convention de mise à disposition de l'Aquapol au profit d'un établissement public d'enseignement

DC 2012-199 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux destinés à abriter des centres de distribution du réseau de communications électroniques

Finances

DC 2012-333 Actualisation de la décision portant création de la régie d'avances auprès du service culturel pour le paiement des menues dépenses de fonctionnement liées à l'organisation du salon européen des jeunes créateurs et du salon d'art contemporain

DC 2013-13 Vente d'un véhicule Renault Clio (250 €)

DC 2013-14 Vente d'un véhicule Scooter Yamaha (100 €)

Marchés publics - contrats de prestations

DC 2012-318 Accord cadre de fourniture de postes informatiques - Marché subséquent n°2 (acquisition de 85 postes informatiques bureautiques - unité centrale et écran - pour un total de 46 131,20 € HT)

DC 2012-313 Fourniture de jeux destinés aux établissements de la Petite Enfance (suivant bordereau des prix)

DC 2012-321 Travaux de restructuration et d'aménagement du Pavillon Delerue (lot 1 démolition/gros œuvre/maçonnerie/plâtrerie pour 14 134,62 € HT ; lot 2 faïence/peinture/sol pour 11 747,77 € HT ; lot 3 menuiseries bois/métalliques pour 21 742,55 € HT ; lot 4 plomberie/sanitaires/chauffage/ventilation pour 6 857,90 € HT ; lot 5 électricité pour 9 909,71€ HT)

DC 2012-335 Signature d'un contrat pour la maintenance du système vidéo d'aide à la surveillance des baigneurs mis en place à l'Aquapol (montant annuel de 9 450 € HT)

DC 2012-336 Accord cadre de maîtrise d'œuvre n°2012/39 - Marché subséquent n° 1 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et réhabilitation partielle du multi-accueil du Colonel Gillon (64 503,50 € HT)

DC 2012-328 Achat et livraison de fournitures scolaires et de matériel pour les activités manuelles (suivant bordereau des prix)

DC 2012-330 Marché de services d'assurance en 4 lots (lot 1 Dommages aux biens et risques annexes - prime annuelle de 60 669,63 € TTC et taux HT de 0,42 €/m² ; lot 2 Responsabilité et risques annexes - prime annuelle de 36 004,87 € TTC et taux HT de 0,125% des rémunérations hors charges ; lot 3 Flotte automobile et risques annexes - prime annuelle de 85 329,56 € TTC et sa prestation supplémentaire Tous dommages accidentels sur les cyclos - prime annuelle de 654,08 € TTC ; lot 4 Protection juridique des agents et élus - prime annuelle 1 104,60 € HT)

DC 2012-332 Entretien, maintenance et réparation des fontaines extérieures de la Ville (montant annuel de 14 671 € HT pour la maintenance préventive et suivant bordereau des prix pour la maintenance curative)

DC 2012-105 Acceptation de facturation débiteur entre la ville de Montrouge et l'hôtel Ibis Porte d'Orléans

DC 2012-337 Achat de DVD pour la Médiathèque (suivant bordereau des prix)

DC 2012-340 Marché d'acquisition, de mise en œuvre et de maintenance d'une solution de verbalisation électronique, fournitures matérielles et prestations associées (marché à bons de commande pour la fourniture de matériel, montant de 1 470 € HT pour la mise en œuvre de la solution et montant annuel de 1 080 € HT pour la maintenance)

DC 2012-346 Fourniture, pose, raccordement et mise en service d'un déchloramineur à l'Aquapol (piscine municipale) (19 445,33 € HT)

DC 2012-347 Création d'une Gestion Technique Centralisée au Centre Administratif et à la Médiathèque de Montrouge (45 514 € HT)

DC 2013-19 Réalisation d'un préau dans la cour de l'école élémentaire Boileau - Avenant n° 1 (plus-value de 3 125 € HT soit 5,40 %)

DC 2013-1 Attribution du marché 'travaux de voirie 2013-2016' (suivant bordereau des prix)

DC 2012-304 Avenants n° 1 au lot 2 et n° 2 au lot 4 des séjours de vacances d'hiver pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans (7 places supplémentaires pour le titulaire du lot 2 et 13 places supplémentaires pour le titulaire du lot 4)

DC 2012-348 Marché de fourniture de plantes annuelles pour la Ville (suivant bordereau des prix)

DC 2013-17 Marché de réception et de traitement des déchets du service voirie, réseaux, garage, propreté (suivant bordereau des prix)

DC 2013-30 Avenant à la convention d'aide à domicile passée avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse

DC 2012-339 Attribution du marché de travaux de restauration de l'Eglise Saint-Jacques Le Majeur (lot 1 gros œuvre/traitement des bétons pour 2 816 908,18 € HT ; lot 2 électricité courants forts et faibles pour 407 297,88 € HT)

DC 2013-31 Acceptation d'un contrat général de représentation avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, dite SACEM, afin de faciliter la déclaration et le paiement des droits d'auteur et droits voisins relatifs aux spectacles ayant lieu au Beffroi et à la Médiathèque de Montrouge

DC 2013-16 Avenant n°1 au lot 4 des séjours de vacances pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans pour les vacances d'avril

Urbanisme

DC 2012-326 Avenant à la convention d'occupation précaire pour un bien sis 49 avenue de la République

DC 2012-329 Convention d'Occupation Précaire avec la société RATP (emprise de chantier au 47 avenue de la République - 540 € par mois)

DC 2012-325 Convention d'occupation pour le 3 rue Paul Bert (239,70 € par mois + 84,03 € de charges)

Manifestations - Spectacles

DC 2012-310 Acceptation d'un contrat avec Le Festival TOP IN HUMOUR - Cie de l'Etourdi pour l'organisation du spectacle de Nicole Ferroni le 23 février 2013 (5 885 € TTC)

DC 2012-319 Acceptation d'une convention pour le concert de Mr Erik Haakenstad (300 € TTC)

DC 2012-320 Acceptation d'un contrat avec la société Scène 2 pour l'organisation du spectacle de Scorpène, Réalité Non Ordinaire (5 345,05 € TTC)

DC 2012-323 Acceptation d'un contrat avec la société 'Soirs de Fêtes' relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique 'Conte de Noël : Le Miracle de Boule' (6 450 € TTC)

DC 2012-324 Acceptation d'une convention pour une conférence de Mme Hebreard Laure (150 € TTC)

DC 2012-327 Acceptation d'un contrat avec la Gendarmerie Nationale relatif à la mise à disposition de la Musique de la Garde Républicaine pour l'organisation d'un concert (2 020 € TTC)

DC 2012-331 Acceptation d'un contrat avec la société DUNOSE PRODUCTIONS relatif à l'organisation du concert de 'Yom & the Wonder Rabbis' (4 747,50 € TTC)

DC 2012-338 Acceptation d'un contrat avec la Société AGORA Productions pour l'organisation du spectacle 'L'Affaire Summertime' (2 400 € TTC)

DC 2012-341 Acceptation d'un contrat avec la société ZAMORA PRODUCTIONS SARL pour l'organisation du concert de Clarika le 14 février 2013 (6 941,90 € TTC)

DC 2012-343 Acceptation d'un contrat avec la société Backline pour l'organisation du concert de Benjamin Biolay le 10 avril 2013 (21 400 € TTC)

DC 2013-2 Acceptation d'un contrat pour le spectacle : Les expérimentations de Mirabelle, épisode le Placard (1 000 € TTC)

DC 2013-5 Acceptation d'un contrat sur spectacle : concert Paul Lay du 19 janvier 2013 (1 000,45 € TTC)

DC 2013-6 Acceptation d'un contrat : mardi ciné (1er semestre 2013) (2 100 € TTC)

DC 2013-8 Acceptation d'un contrat sur droits de projection à un producteur (projection de trois films à la Médiathèque pour un total de 802,50 € TTC)

DC 2013-9 Acceptation d'un contrat sur spectacle : concert Didier Malherbe 'L'anche des métamorphoses' (1 266 € TTC)

DC 2013-12 Acceptation d'un contrat pour une prestation d'animation : Conférence sur Serge Gainsbourg par Yves-Ferdinand Bouvier (300 € TTC)

DC 2013-15 Acceptation d'un contrat sur spectacle : projection du film 'Billy le menteur' et analyse de ce film par Monsieur Chevassu (706,20 € TTC)

DC 2013-23 Acceptation d'un contrat pour l'exposition 'Carnets de voyage' et l'atelier-conférence 'Comment réaliser un carnet de voyage' (2 600 € TTC)

DC 2013-24 Acceptation d'une convention pour la conférence 'La mesure de la grande pyramide' (120 € TTC)

DC 2013-25 Acceptation d'un contrat pour animation d'un groupe de parole pour les parents autour de la thématique de l'éducation des enfants : ' Famille et petits gâteaux. Le café parents de la médiathèque ' (750 € TTC)

DC 2013-27 Acceptation d'une convention pour l'animation d'un atelier d'écriture (1 200 € TTC)

DC 2013-29 Acceptation d'un contrat avec l'association Guitares au Beffroi pour l'organisation du festival Guitares au Beffroi les 29, 30 et 31 mars 2013 (rémunération suivant recettes billetterie)

DC 2013-32 Acceptation d'un contrat sur spectacle 'On a tout l'temps !' (873,30 € TTC)

DC 2013-33 Convention pour deux ateliers scientifiques pour le jeune public intitulés 'Les mathématiques au bout des doigts' (240 € TTC)

DC 2013-37 Acceptation d'un contrat avec l'association 'Fanfare Youri Gargariz' relatif à l'organisation d'une animation musicale lors de la fête de l'épiphanie (650 € TTC)

DC 2013-28 Acceptation d'un contrat avec l'association Sortie de Secours théâtre pour l'organisation de la fête de l'Épiphanie le 27 janvier 2013 (3 165 € TTC)

DC 2013-34 Acceptation d'un contrat de cession avec l'Association Arte&Arte pour l'organisation de l'exposition Miniartextil qui se tiendra du 2 au 24 février 2013 (15 000 € TTC)

DC 2013-35 Acceptation d'une Convention entre la Ville de Montrouge et la SARL Matali Crasset pour la Scénographie du 58ème Salon d'Art Contemporain de Montrouge (10 000 € TTC)

DC 2013-36 Acceptation d'une convention : Exposition Mathématiques d'aujourd'hui (à titre gracieux)

DC 2013-38 Acceptation d'un contrat avec 'CONCERTS DE VALMALETE' pour l'organisation du concert d'Ophélie Gaillard & Louis Schwizgebel-Wang le 17 avril 2013 (6 330 € TTC)

DC 2013-39 Acceptation d'un contrat avec la société NP SPECTACLES pour l'organisation du spectacle 'Les Plus Belles Danses Du Monde' le samedi 13 avril 2013 (16 050 € TTC)

2012 – 322 A la question de M. MOULY demandant à combien s'élève le montant de l'intervention, il lui est précisé qu'il est de 4 784€ TTC

A Mme DE PABLO qui demande les conclusions de cette mission, M. le Maire rappelle que cela a fait l'objet d'une présentation en commission plénière.

2013 – 30 –Mme DE PABLO souhaite connaître le contenu de l'avenant passé avec la caisse nationale d'assurance vieillesse pour le service de maintien à domicile pour personnes âgées, il lui est répondu que le délai de rétroactivité de la prise en charge passe de 12 à 6 mois à compter de la date de transmission du dossier à la CNAV.

ASSEMBLEE

1 - Nombre et répartition des délégués au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes Châtillon-Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2013-12

La loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales arrête le nombre de sièges de l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en fonction de la population de chaque établissement. Pour la Communauté de communes Châtillon-Montrouge, cela conduirait à avoir 42 sièges au conseil communautaire. Or, la même loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes peuvent se mettre d'accord, par délibération prise avant le 30 juin 2013, pour déterminer librement le nombre de sièges au sein du conseil communautaire.

Afin de conserver souplesse et légèreté dans la structure communautaire, il paraît de bonne gouvernance de conserver le nombre actuel de 12 conseillers communautaires.

La répartition des sièges entre chaque commune est ensuite déterminée par des modalités prévues à l'article L. 5211-6-1-IV° du Code général des collectivités territoriales. Ce calcul conduit à une répartition équivalente à celle aujourd'hui en place : chaque commune dispose de six délégués au sein du conseil communautaire.

Il convient donc d'arrêter, par délibération qui sera transmise pour constat au préfet des Hauts-de-Seine, le nombre de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes de Montrouge et de Châtillon.

M. VINCENT regrette que les missions de la communauté de communes soient limitées ne permettant pas d'atteindre les objectifs recherchés lors des transferts de compétences, à savoir une réelle synergie et des économies d'échelle. M. le Maire lui fait remarquer que la création de la communauté de communes de Châtillon Montrouge n'a pas généré de coût supplémentaire.

A Mme DE PABLO qui demande un bilan des réalisations de la communauté de communes, et à Mme ROBINEAU qui déclare ne pas savoir à quoi sert cette instance, M. le Maire rappelle que les comptes rendus de séances sont régulièrement publiés.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

1 - Attribution de subventions complémentaires - exercice 2013

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2013-11

Régulièrement, le Conseil Municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt local des projets et des activités menés par les établissements publics et les associations, je vous propose d'inscrire les attributions suivantes :

Stade Multisports de Montrouge (tournois nationaux 2011-2012) 20 628,98 €

IFAC 92 (Bourse de l'aventure) 1 500,00 €

Ligue contre le cancer (Opération Nager à contre cancer) 1 000,00 €

TOTAL GENERAL 23 128,98€

Ces attributions seront imputées à l'article 6574 'Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé '.

M. BIREBENT souhaite savoir s'il s'agit là de toutes les demandes de subvention déposées ou si certaines se sont vues rejetées.

M. le Maire rappelle que le budget sera présenté au prochain conseil municipal qui votera les subventions pour toutes les associations.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

1 - 36-47 avenue de la République - rupture conventionnelle d'un contrat de travail

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2013-24

La ville a acquis successivement tous les appartements des immeubles sis 36 et 47 avenue de la République dans le cadre du prolongement de la ligne 4 du métro.

Pour le 36 avenue de la République, une assemblée générale des copropriétaires s'est tenue en septembre 2011 afin de mettre fin au mandat du syndic, le cabinet FONCIA. Cependant, le PV de l'assemblée générale ne fait pas mention

de la liquidation du syndicat des copropriétaires et ne procède pas à la nomination d'un liquidateur. Pour le 47 avenue de la République, à l'acquisition du dernier lot par la ville, le syndic, le cabinet LAMY République a décidé de ne plus assurer la gestion de ce bâtiment et ce sans aucun respect des règles relatives à la fin du mandat d'un syndic.

Ces deux copropriétés avaient engagé une personne pour effectuer des travaux d'entretien, mais ne l'ont pas licenciée avant la fin de leurs mandats. Cette employée s'est donc tout naturellement tournée vers la ville pour obtenir le paiement de ses salaires et la rupture de son contrat de travail.

Or les conditions d'acquisition des immeubles du 36 et 47 avenue de la République font que les employeurs sont bel et bien les syndicats des copropriétaires et non la ville, cette dernière ne peut donc ni la payer ni la licencier. Afin de pouvoir payer cette employée et de mettre fin à son contrat de travail, les derniers copropriétaires de ces deux bâtiments ont été informés de la situation et ont été convoqués à une assemblée générale extraordinaire afin de désigner un liquidateur amiable chargé de procéder aux opérations de rupture du contrat de travail du personnel de l'immeuble en charge des travaux d'entretien. En qualité de liquidateur des syndicats de copropriétaires, la ville a arrêté les sommes dues au titre des salaires et convenue avec la salariée d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail.

Je vous remercie d'approuver les termes de cette convention qui fixe les sommes dues à 14 364.62€ pour le 36 République et à 13 814.26€ pour le 47 République.

Mme LASSERRE souhaite savoir pourquoi tous les lots du 47 avenue de la République sont acquis par la ville. M. le Maire lui répond que pour pouvoir faire démolir, il faut être propriétaire.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

1 - Crèche familiale - Majoration de l'indemnité journalière de nourriture allouée aux assistantes maternelles

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-3

Chaque année, l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'augmentation de l'indemnité journalière de nourriture accordée aux assistantes maternelles. L'augmentation proposée, avec effet au 1er janvier 2013, correspond à l'augmentation du coût de la vie fixée, pour 2012 à 1,9 %.

En conséquence, il vous est demandé de fixer le montant de l'indemnité journalière de nourriture à 10,17 € à compter du 1er janvier 2013.

Adopté à l'unanimité

2 - Participation de la ville à la protection sociale de ses agents

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-16

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 a inséré un article 88-2 dans la loi du 26 janvier 1984, afin de préciser dans quelles conditions les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

Le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 a fixé le cadre permettant aux collectivités de verser une participation à leurs agents qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la cotisation des agents.

Les employeurs territoriaux sont autorisés à aider leurs agents à se doter d'une protection sociale complémentaire par le biais de deux moyens différents soit :

- en aidant les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a fait l'objet au niveau national d'une procédure de labellisation

- en concluant une convention de participation avec un opérateur, après une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner une offre, chaque adhésion à cette offre fera alors l'objet d'une participation financière de la collectivité.

Cette participation est facultative et ne peut concerner que les contrats et les règlements de protection sociale complémentaire qui répondent à des critères sociaux de solidarité. La collectivité peut choisir de souscrire au risque santé et/ou au risque prévoyance.

Soucieuse du bien être de ses agents la ville souhaite accorder cette participation pour les risques santé et prévoyance à tous ses agents en activité, titulaires, stagiaires, non titulaires permanents ainsi qu'aux agents bénéficiaires d'un contrat de droit privé. La participation accordée aux agents facilitera leur accès à des soins de qualité et leur garantira un maintien de salaire en cas de maladie.

Le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à une convention de participation à la protection sociale complémentaire couvrant le risque santé et le risque prévoyance.

L'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 relative au dialogue social prévoit que le comité technique paritaire est consulté avant le choix de la procédure de sélection. Une première rencontre avec les représentants du personnel s'est tenue le 7 novembre 2012 afin de les informer des intentions de la ville en matière de protection sociale de ses agents et un comité technique paritaire s'est tenu le 7 décembre 2012. La démarche volontaire de la ville a été soulignée et le choix de la convention de participation avec le Centre Interdépartemental de gestion a été retenu pour les deux risques.

Une assemblée générale du personnel est organisée le vendredi 22 février afin d'informer les agents sur les modalités d'exécution de la convention de participation. Les représentants des mutuelles retenues dans la convention de participation seront présents afin de renseigner les agents et de répondre à leurs questions.

La ville propose une participation au risque santé de 15 euros par agent et une participation au risque prévoyance de

25% de la cotisation (pourcentage du salaire de l'agent).

Je vous propose ainsi :

D'accorder à compter du 1er avril 2013 aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires et agents sous contrat de droit privé en activité une protection sociale complémentaire :

- pour le risque santé (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité), pour ce risque la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour son caractère solidaire et responsable

- pour le risque prévoyance (risques d'incapacité de travail et le cas échéant tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès), pour ce risque la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour son caractère solidaire et responsable.

De fixer le niveau de participation comme suit :

- pour le risque santé Harmonie mutuelle 15 euros par agent

- pour le risque prévoyance pack intérieure 25% par agent sur le montant de sa cotisation mensuelle.

D'adhérer à compter du 1er avril 2013 à la convention de participation du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (2013-2018).

De régler au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne les frais de gestion annuels d'un montant de 3 240 euros.

De m'autoriser à signer les conventions et tout acte en découlant.

Mme ROBINEAU demande à connaître les éventuelles observations ou demandes qui auraient été formulées par le personnel lors de la réunion du 22 février dernier, souhaite savoir si les retraités vont également pouvoir bénéficier de ce dispositif, et s'il serait possible de moduler la participation financière en fonction des catégories d'agents.

M. le Maire précise que lors de la réunion d'information aucune demande particulière n'a été relevée, que les retraités ne sont pas prévus au dispositif et que la cotisation prévoyance est proportionnelle au salaire.

Adopté à l'unanimité

3 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne - Participation de la ville à la mise en concurrence

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-7

Depuis le 1er janvier 2000, la ville de Montrouge est assurée pour les risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire, via le contrat de groupe souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) auprès de CNP Assurance. Les garanties de ce contrat couvrent les risques 'accidents de service' et 'maladie professionnelle' pour environ 841 agents.

Le dernier contrat d'assurance souscrit par le CIG avait été établi pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2010 et arrive donc à échéance le 31 décembre 2013. Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne doit donc remettre en concurrence ledit contrat, conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

Je vous propose, compte tenu des avantages tarifaires que peut représenter une mise en concurrence commune, de confier à nouveau au CIG, mandat pour négocier un nouveau contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel, couvrant les mêmes garanties que celles rappelées précédemment, au nom de la commune de Montrouge et, sous réserve

que les résultats de la négociation soient favorables à notre collectivité, d'autoriser la ville à adhérer à ce contrat, lequel aura une durée de quatre ans, avec prise d'effet au 1 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché d'entretien des locaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2013-6

L'entretien de certains locaux est actuellement assuré par des prestataires privés : Espace Jeunes Michel-Saint-Martin et partie du Pôle santé solidarité Claude-Manonviller dédiée au Centre d'action sociale (CAS). Il est de plus nécessaire de prévoir l'entretien de trois autres bâtiments : l'extension du centre de loisirs Jules Guesde, le Pavillon Delerue (avec l'implantation du Service de la réglementation urbaine) et la Distillerie.

Dans cette perspective, la constitution d'un groupement de commande, réunissant la Commune et le CAS, semble de bonne gouvernance, afin de procéder à une mise en concurrence unique des espaces à entretenir.

Aussi, je vous propose de passer une convention avec le CAS, portant création d'un groupement de commande pour le marché objet de la présente, convention qui confie le rôle de coordonnateur à la ville.

M. TIMOTEO regrette qu'une mutualisation des moyens sur certains projets avec le centre communal d'action sociale n'ait pas été réalisée plus tôt dans un objectif d'économies.

Adopté à l'unanimité

2 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-8

Par un Comité d'administration du 18 décembre 2012, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) a approuvé un nouvel acte constitutif.

Un premier acte avait déjà été approuvé en 2004, période à laquelle le groupement fut mis en place par le SIGEIF qui en assure la coordination. Cet acte fixe les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique.

La mise à jour de ce document a été rendue nécessaire par l'évolution du paysage énergétique et la diversité de ces membres. Le groupement de commandes à peu à peu été rejoint par un nombre croissant de membres pour former aujourd'hui une communauté composée de 269 acheteurs d'Île-de-France dont la commune de Montrouge.

Dans l'intérêt de ceux-ci, le groupement de commande doit donc procéder à une légère adaptation de ses règles de fonctionnement sans pour autant modifier en profondeur un système qui fonctionne depuis 2004.

C'est l'objet du nouvel acte constitutif aujourd'hui mis en délibération.

Cette mise à jour intègre ainsi de nouvelles notions, apparues à la faveur des évolutions d'ordre technique et réglementaire, comme les 'accords-cadres' du code des marchés publics de 2006 ou encore les 'contrats de livraison' de GrDF. Elle permet également de mieux répondre aux besoins des membres du groupement (meilleure formalisation de la mission de recensement des besoins des membres ; contrôle des révisions de prix accru ; possibilité de passer des marchés de fournitures). Les participations financières sont également plus équitablement calculées.

Les futurs marchés seront passés dans le cadre du nouveau groupement qui se substituera à l'ancien par l'effet de ce nouvel acte constitutif. Dès lors, pour être en mesure de participer au prochain appel d'offre groupé, dont la procédure sera lancée au début d'année 2014, je vous remercie d'approuver les termes de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - Manifestations sportives municipales - Demande de subventions auprès de conseil Général des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-1

La ville met en place chaque année deux événements sportifs d'envergure s'adressant aux Montrougiennes et aux Montrougiens. Il s'agit :

- du forum des sports qui aura lieu en 2013 les 24 et 25 mai (une première journée est réservée aux enfants des écoles primaires et le lendemain, l'événement est ouvert à tous)

- des cross scolaires, programmés le 14 juin 2013.

Ces deux manifestations ont un impact important puisqu'elles s'adressent à l'ensemble des enfants du primaire ainsi qu'au public dans une optique de pratique, de découverte et d'animation.

La ville sollicite pour ces deux événements le soutien du conseil général des Hauts-de-Seine, par le biais d'une subvention.

Celles-ci devraient être de 10% du budget de chacune des manifestations soit 2100 € pour le forum des sports (deux journées d'activités) et 1700 € pour les cross scolaires qui se déroulent sur une matinée mais nécessitent un dispositif conséquent.

Je vous remercie d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du département et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

2 - Demande de report de l'application du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2013-4

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit le passage à 4 jours ? d'enseignement dans les écoles publiques, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2013, au lieu des quatre jours scolaires que nous connaissons actuellement.

C'est un des premiers dispositifs de l'actuel gouvernement en matière d'éducation, qui vise à mieux prendre en compte les rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant, dans le cadre de la journée scolaire et à parvenir à une coordination optimisée entre les services municipaux et les services de l'éducation nationale dans la mise en place des temps scolaires

et des temps d'activités périscolaires. En effet, la journée scolaire de l'enfant sera réduite et des activités pédagogiques complémentaires pourront être proposées dans un cadre de progression des apprentissages, dans le respect du projet d'école et avec l'approbation des services de l'éducation nationale.

Tenant sans doute compte de son caractère précipité mais aussi du flou financier qui l'entoure, ce décret prévoit, dans son article 4, la possibilité pour le Maire, de demander une dérogation au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur le report de l'application du décret à la rentrée 2014 pour l'ensemble des écoles publiques de sa commune.

La ville de Montrouge a toujours été soucieuse de la réussite éducative des petits montrougiens, que ce soit à l'école ou dans les autres structures municipales ou associatives.

Cependant, afin de proposer aux enfants une offre périscolaire et de loisirs de qualité, la mise en oeuvre de ce décret en septembre 2013 n'est pas souhaitable.

Nous avons en effet la volonté d'associer tous les acteurs de la vie de l'enfant, autour d'une indispensable réflexion. Ainsi, les services municipaux, les représentants de l'éducation nationale, les représentants du milieu associatif, les parents d'élèves, et les représentants des autres services publics pourront travailler ensemble à un projet commun, dans le respect des possibilités et des contraintes de chacun. L'aspect financier de la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil de l'enfant est également à mesurer, car les efforts financiers de la Ville devront également tenir compte du contexte budgétaire dans lequel les collectivités territoriales évoluent actuellement. La construction d'un tel projet éducatif pour les enfants montrougiens nécessite du temps, Et nous aurons à en débattre ultérieurement dans cette assemblée.

C'est pour ces raisons que je souhaite que vous m'autorisiez à demander officiellement au Directeur Académique de l'Education Nationale, la dérogation pour la mise en oeuvre de la réforme en septembre 2014.

Mme ROBINEAU estime que le report de l'application du décret portant modification des rythmes scolaires est indispensable pour une véritable concertation, qui n'a pas eu lieu, avec les enseignants, parents, professionnels, et les élus.

L'enfant doit être au cœur de cette réforme, mais les évolutions pour les élèves, prévues par ce décret, restent marginales. Une réorganisation du temps scolaire ne peut être le point de départ de la réforme, mais plutôt l'aboutissement. Il aurait paru plus logique de déterminer d'abord les contenus de l'école et les programmes, puis d'adapter ensuite l'organisation du temps scolaire.

Ce décret ne doit pas servir à la réduction du temps scolaire et à de nouveaux transferts de missions du service public vers les familles ou les collectivités locales alors même qu'elles sont confrontées à la baisse des dotations de l'Etat.

Elle précise que l'association des Maires de France demande que l'évaluation de l'impact financier soit estimé et que le fond « d'amorçage » de 250 millions d'euros ne soit ni réservé aux communes qui s'engageront en 2013, ni une aide ponctuelle, car les dépenses induites par la réforme des rythmes scolaires sont des dépenses durables.

Elle demande si les élus de l'opposition vont être associés aux échanges prévus sur le sujet au plan local.

M. le Maire précise qu'il y aura de nombreuses réunions avec les différents acteurs concernés et que les élus seront eux aussi amenés au sein de leur instance à débattre du sujet.

M. BIREBENT intervient pour rappeler que les différentes études portant sur les rythmes scolaires ont abouti à la conclusion que la semaine de quatre jours était une aberration et qu'il fallait alléger les journées de travail des écoliers.

Le groupe socialiste ne votera pas le report de l'application du décret car il émet des réserves sur les méthodes de concertation mises en place sur la ville, et craint par ailleurs que ce report n'ait pour objectif l'abandon de la réforme.

M. le Maire s'étonne de cette position quand on sait que tous les maires socialistes du département ont également demandé le report. Il rappelle l'ampleur du travail de concertation nécessaire pour un travail abouti.

M. TIMOTEO signale qu'il y a eu six mois de concertation nationale sur le sujet et regrette que la concertation locale n'ait pas été prévue plus tôt. M. le Maire répond que la ville était en attente du décret.

Mme DE PABLO rappelle le caractère précipité de la suppression, en son temps, du samedi matin. Elle recommande par ailleurs à la ville de suivre les recommandations du rapport du Conseil d'Etat du 22 janvier 2012 « consulter autrement, participer effectivement ». Ce à quoi M. le Maire répond que ceci est déjà largement pratiqué à Montrouge.

M. VINCENT tient à souligner que dans les communes socialistes la concertation a déjà été initiée, que la mise en place de la réforme ne se fera pas en une fois, mais demandera des ajustements, d'où l'importance d'une négociation précoce et émet les plus grandes réserves quant aux modalités de concertations mises en place sur la ville.

Adopté à la majorité
Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les Verts radical de gauche
et de Mme BELHEUR

3 - Appel à projet 2013-2014 CLAS-CAF

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2013-22

La ville de Montrouge, par le biais de son service municipal Jeunesse et Prévention et plus particulièrement dans le cadre de ses structures socio-éducatives et d'animation (Clubs 8-13 ans et Espace Jeunes 14-17 ans), initie et mène depuis plusieurs années des actions ayant pour vocation l'accompagnement à la scolarité : celles-ci sont mises en place en direction des enfants et adolescents montrougiens, scolarisés au sein des écoles élémentaires, des collèges et des lycées. Les actions d'accompagnement scolaire mises en place concernent les enfants des écoles élémentaires, les préadolescents des collèges, ainsi que les adolescents des lycées montrougiens. Ces actions sont menées au sein des structures d'animation municipales suivantes :

- Club 8/13 ans Maurice Arnoux

- Club 8/13 ans Aristide Briand
- Club 8/13 ans Jules Guesde
- (pour les enfants et les préadolescents âgés de 8 à 13 ans, les lundis, mardis, jeudis et vendredis des périodes scolaires, de 16h30 à 19h30).
- L'Espace Jeunes Michel Saint-Martin
- (pour les adolescents âgés de 14 à 17 ans, les mardis, jeudis et vendredis des périodes scolaires, de 16h à 20h).

Les actions d'accompagnement à la scolarité s'organisent de la façon suivante :

- accompagnement dans la réalisation des devoirs scolaires.
- mise à disposition de moyens matériels et de supports éducatifs.
- méthodes pédagogiques adaptées pour favoriser et renforcer les acquis et les apprentissages.
- lien avec les familles et les établissements scolaires pour mesurer les progrès effectués, et permettre aux publics accueillis de mieux se situer dans un environnement global
- ateliers ludiques et éducatifs
- projets sociétaux et citoyens.

Ces actions prennent appui sur l'identification des demandes et des besoins exprimés. Les projets pédagogiques des structures d'animation, établis sur la base d'une année scolaire, en recensent les axes directeurs.

140 enfants d'école élémentaire, 50 collégiens, 30 lycéens, participent en moyenne chaque année à ces activités d'accompagnement à la scolarité.

L'encadrement, l'accompagnement, le suivi et l'animation des séances d'accompagnement à la scolarité, sont assurés par les équipes d'animation des clubs 8/13 ans et de l'Espace Jeunes Michel Saint-Martin.

Partant de ces éléments, au regard de l'analyse de l'existant et d'un désir de développement qualitatif et quantitatif, la ville de Montrouge a souhaité s'engager dans une phase de labellisation de ces activités ainsi que dans une démarche qualité : c'est la raison pour laquelle elle a souhaité contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour ce dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à établir la demande de subvention et signer tout document s'y rapportant.

Mme BELHEUR précise que le CLAS est un dispositif de soutien à la parentalité, qu'il a pour objectif de favoriser la participation des parents à la vie scolaire des enfants et demande comment la ville envisage de favoriser la participation des parents à la scolarité dans le cadre du CLAS. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif premier du dispositif est la réussite scolaire.

A Mesdames ROBINEAU et DE PABLO et M. MOULY qui sollicitent des points de détails sur le contenu du dossier, Monsieur le Maire rappelle que chacun doit se tenir informé des dossiers et que tout ne peut être exposé en séance faute de temps.

A la question de Mme DE PABLO de savoir comment les besoins ont été évalués, il est répondu que ce travail avec les enfants et les jeunes est effectué depuis plusieurs années déjà par les services municipaux au travers des différents clubs existants sur la ville.

Adopté à l'unanimité

4 - Transformation de la halte garderie en un espace multi accueil

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2013-5

Ce projet prévoit de regrouper au sein d'un même Multi- Accueil les locaux de la Halte- Garderie Gillon et la ludothèque de la Crèche Familiale. Il a été inscrit dans le Contrat Enfance et Jeunesse 2012 - 2015, qui a été approuvé par l'assemblée délibérante lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2012.

La Halte Garderie propose actuellement un accueil à l'heure de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sans restauration. Une analyse de besoins a été effectuée en février 2010 auprès des familles utilisatrices. Majoritairement, celles-ci souhaitaient qu'un service de restauration leur soit proposé, et que l'amplitude horaire soit augmentée. Vu le taux d'occupation du Multi-Accueil Messier qui fonctionne sur une amplitude de 7h30 à 18h30 et qui propose un accueil en ? journée ou en journée complète avec restauration, il paraît opportun de s'adapter aux nécessités des familles montrougiennes. Ainsi, ce projet permettra d'une part de mieux répondre aux attentes du public et d'autre part d'accueillir 10 enfants supplémentaire vu l'extension envisagée. De plus, la réglementation de la CNAF prévoit un taux d'effort horaire pour tous les établissements d'accueil collectif, et il convient donc pour le gestionnaire de fournir les repas.

A ce jour, la Crèche Familiale dispose d'un secrétariat au sein des locaux de la halte Garderie, et les jardins d'éveil sont organisés au sein d'un bâtiment modulaire loué par la ville. Cette réhabilitation permettra de se séparer de ce module, et de créer un établissement accessible aux personnes handicapées, dont les grands principes sont les suivants :

- Les entrées de la Halte Garderie et de la Crèche Familiale restent séparées.
- Certains locaux seront mutualisés comme, le local à poussettes et la buanderie
- Création d'une cuisine de préparation sur place avec un accès livraison à prévoir
- Modularité des locaux créés
- Réaménagement du sous sol et de l'étage

Le fonctionnement de la Crèche Familiale ne sera pas modifié. Le nouvel espace Multi-Accueil proposera quant à lui, de l'accueil occasionnel, régulier et d'urgence, et un service de restauration.

Compte tenu de ces éléments, et de l'intérêt que représente ce projet pour la Ville, je vous remercie de bien vouloir approuver la transformation de la halte garderie en un espace multi-accueil et son extension de 10 places supplémentaires et d'autoriser, Monsieur le Maire, à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

5 - Allocation Municipale pour l'Accueil des enfants à domicile (AMAED) - Revalorisation

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2013-9

Par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2005 l'assemblée délibérante a approuvé les modalités d'attribution et le montant de l'allocation municipale pour l'accueil des enfants à domicile (AMAED). La date du montant de révision a été fixée au 1er janvier de chaque année par délibération du Conseil Municipal le 24 juin 2009.

Cette aide financière est destinée aux familles qui emploient une auxiliaire parentale à domicile en garde simple ou partagée. Elle concerne les familles qui ne bénéficient pas d'une place en crèche et est ouverte sous condition de ressources, en fonction du nombre d'enfants à charge et suivant la garde choisie. Ce dispositif complète donc l'offre dans le domaine de la petite enfance.

Le plafond mensuel de ressources a été fixé à 7 800 euros. Afin de permettre à davantage de familles montrougiennes d'accéder à ce dispositif, je vous propose :

- De fixer le seuil plafond à 8 500 euros nets par mois.

- D'ajouter une aide mensuelle de 25 euros dans le cadre d'une garde partagée, pour les familles composées d'un enfant dont les revenus sont situés entre 6 500 et 8 500 euros (auparavant cette aide n'existait qu'à partir de 2 enfants en garde partagée à hauteur de 37,50€ mensuels pour les ménages se trouvant dans la tranche supérieure des revenus).

Ainsi toutes les familles montrougiennes bénéficieront d'une aide financière quelque soit la composition de la famille, le type de garde choisi, dans la limite du plafond de revenus mensuels nets de 8 500 euros.

	Situation actuelle		Proposition	
Famille composée d'un enfant				
Revenu mensuel net déclaré	Garde simple	Garde partagée	Garde simple	Garde partagée
Jusqu'à 2707 €	250 euros	125 euros	250 euros	125 euros
De 2 708 € à 4 120 €	200 euros	100 euros	200 euros	100 euros
De 4121€ à 4850 €	150 euros	75 euros	150 euros	75 euros
De 4851€ à 6500€	100 euros	50 euros	100 euros	50 euros
Au dessus de 6 500€	Jusqu'à 7800€ 50€	Jusqu'à 7800€ 0€	Jusqu'à 8500€ 50€	Jusqu'à 8500€ 25€
	Au dessus de 7800€ : 0€	Au dessus de 7800€ : 0€	Au dessus de 8500€ : 0€	Au dessus de 8500€ : 0€
Famille composée de deux enfants				
Jusqu'à 2707 €	275 euros	137,75 euros	275 euros	137,75 euros
De 2 708 € à 4 120 €	225 euros	112,50 euros	225 euros	112,50 euros
De 4 121 euros à 5 550€	175 euros	87,50 euros	175 euros	87,50 euros
De 5 551€ euros à 6 500€	125 euros	62,50 euros	125 euros	62,50 euros
Au dessus de 6 500€	Jusqu'à 7800€ 75€	Jusqu'à 7800€ 37,50€	Jusqu'à 8500€ 75€	Jusqu'à 8500€ 37,50€
	Au dessus de 7800€ : 0€	Au dessus de 7800€ : 0€	Au dessus de 8500€ : 0€	Au dessus de 8500€ : 0€
Famille composée de trois enfants et plus				
Jusqu'à 2707 €	300 euros	150 euros	300 euros	150 euros
De 2 708 € à 4 120 €	250 euros	125 euros	250 euros	125 euros
De 4 121 euros à 5 550€	200 euros	100 euros	200 euros	100 euros
De 5 551€ euros à 6 500€	150 euros	75 euros	150 euros	75 euros
Au dessus de 6 500€	Jusqu'à 7800€ 100€	Jusqu'à 7800€ 50€	Jusqu'à 8500€ 100€	Jusqu'à 8500€ 50€
	Au dessus de 7800€ : 0€	Au dessus de 7800€ : 0€	Au dessus de 8500€ : 0€	Au dessus de 8500€ : 0€

Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir approuver la revalorisation du dispositif de l'AMAED et d'autoriser, Monsieur le Maire, à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en application.

A Mme ROBINEAU qui demande combien de familles bénéficient du dispositif déjà existant, il est précisé :

14 familles ayant 1 enfant

23 familles ayant 2 enfants

2 familles ayant 3 enfants et plus

Cette dernière tient à préciser que son groupe est opposé à cette mesure depuis sa création, lui préférant des créations de crèches ou autres modes de garde et ne saisit pas l'aspect social du relèvement de plafond.

Mme LEVERT s'étonne de cette proposition au regard de la situation de bien d'autres familles notamment mono parentales, financièrement bien moins pourvues, et qui peuvent rencontrer des difficultés dans leur recherche d'emploi car elles ne bénéficient pas de mode de garde. Elle estime que la priorité n'était pas d'aider les foyers ayant de tels revenus. Elle ne remet pas en cause le dispositif mais le relèvement du plafond.

Mme FAVRA lui répond que cette alternative aide les familles ayant des contraintes horaires qui ne leur permettent pas d'envisager d'autre mode de garde, que le soutien financier est minime, surtout si on le compare à toutes les aides cumulables dont les foyers aux revenus inférieurs peuvent bénéficier.

M. le Maire rappelle que ce dispositif permettra de libérer des places en crèche pour les familles qui en ont le plus besoin.

M. VINCENT souligne l'aspect dérisoire du montant alloué au regard des revenus mensuels nets dont il est question.

Adopté à la majorité
Vote contre du groupe socialiste, Europe écologie les Verts radical de gauche,
Du groupe communiste
et de Mme BELHEUR

AFFAIRES DIVERSES

1 - Organisation du rallye Agenda 21 dans le cadre de la Semaine du Développement durable 2013

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-23

Depuis de nombreuses années, la Commune de Montrouge s'est engagée dans un programme de développement durable. Ce programme s'est concrétisé en décembre 2010 par l'adoption en Conseil municipal de notre Agenda 21 qui a, depuis, reçu la labellisation officielle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Dans ce cadre, l'organisation de la Semaine du Développement Durable est un véritable point d'orgue de la sensibilisation et de l'information auprès du public des actions menées sur leur commune.

Ainsi, lors la Semaine du Développement Durable 2013, se tiendra un rallye Agenda 21 qui permettra, de façon ludique, de mettre en avant les actions portées par la Commune et par les entreprises montrougienne dans les trois champs du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le jeu consiste à reconstituer une phrase en effectuant un circuit à travers la Ville sur différents sites indiqués. La réussite à ce parcours citoyen donnera lieu à la remise des lots suivants :

- 1er prix : deux abonnements ' découverte ' pour la saison culturelle 2013-2014 au Beffroi ;
- 2ème prix : un abonnement intégral médiathèque pour une personne adulte pour une durée d'un an ainsi que deux places pour un spectacle de la saison culturelle 2013-2014 au Beffroi, en catégorie A ;
- 3ème prix : une carte de 10 entrées à la piscine de l'Aquapol.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter l'organisation du jeu-concours qui se tiendra du 5 au 15 avril 2013, d'approuver son règlement et les conditions de remise des prix.

Mme DE PABLO souhaite avoir plus de détails sur les actions mises en œuvre dans cadre de l'agenda 21.

M. le Maire répond que la présentation d'un bilan est prévue prochainement.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

1 - Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : M. BOUCHEZ

Délibération n°2013-17

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la ville de Montrouge a été créée par délibération du Conseil Municipal le 27 juin 2007, conformément à l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour la ville, la création de cette commission s'inscrit dans la continuité de la signature de la Charte Ville-Handicap du 19 juin 2003. L'organisation, le suivi et la coordination de cette instance sont assurés par la mission handicap rattachée au Centre Communal d'Action Sociale. La Direction Générale des Services Techniques apporte son aide technique.

La commission accessibilité s'est réunie en séance plénière les 5 mars et 11 juin 2012 sous la présidence de l'élu en charge du secteur. Ce 5ème rapport comporte les réalisations effectuées au cours de l'année 2012 dans les domaines du cadre bâti, des espaces publics et de la voirie ainsi que les perspectives pour 2013 à savoir les propositions d'améliorations et de réalisations.

Voirie et espaces publics

En 2008, un diagnostic de la Voirie et des espaces publics a été réalisé.

Etant donné le bon résultat fourni par le diagnostic d'accessibilité de la voirie montrougienne, il n'a pas été envisagé de PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics). Néanmoins, lors des travaux de réhabilitation, de réaménagement ou de réfection de la voirie, les textes réglementaires en vigueur sont strictement respectés afin de tendre vers une accessibilité complète de la voirie.

Travaux réalisés au cours de l'année 2012

Aménagement de passages piétons surélevés sur la chaussée des rues suivantes :

- rue Carvès
- rue Roger Salengro
- rue Amaury Duval
- rue de la Solidarité
- avenue du Fort
- place Jules Ferry

Réfection de la chaussée rue Gutenberg

Réfection de la chaussée et du trottoir et création de 2 passages piétons surélevés :

- rue Paul Bert

- villa de la République
- Remplacement de bandes podotactiles sur l'ensemble de la ville soit 13 Km
- Pose de potelets à tête noire sur l'ensemble de la ville (environ 250 potelets)
- Création de place GIC - GIG :
- rue Gutenberg
- rue Maurice Arnoux
- avenue Marx Dormoy
- Remplacement de bateaux pavés :
- rue Hyppolite Mulin
- rue Victor Basch
- rue de la Solidarité
- rue Fenelon

Stationnement réservé

La ville de Montrouge compte à ce jour 121 places de stationnement en surface réservé et gratuit, soit une augmentation de 2 places par rapport à l'année précédente. A ces places réservées viennent s'ajouter les places réservées dans les parkings souterrains. Les places réservées sont attribuées au fur et à mesure des besoins de la population.

Services de transports collectifs

12 lignes de bus parcourent la ville de Montrouge dont 2 sont accessibles, les lignes 68 et 125.

La ligne 128 deviendra accessible progressivement en 2013.

2 lignes de métro desservent la ville, la ligne 13 et la ligne 4 (ouverture d'une station à Mairie de Montrouge en mars 2013)

Un minibus accessible de 13 places ' le Montbus ' géré par la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge en partenariat avec la RATP effectue un parcours circulaire de la ville en desservant une vingtaine d'arrêts.

Le comité local de la Croix Rouge organise un transport pour les personnes à mobilité réduite. Il dispose de 5 véhicules dont 3 adaptés PMR.

Aussi, des montrougiens utilisent les services du PAM 92 selon les modalités d'inscription et de réservation. Les résultats du PAM 92 ont été présentés lors la CCA du 5 mars 2012.

Cadre bâti - Etablissement recevant du public

La Ville de Montrouge possède 69 ERP (Etablissement Recevant du Public) dont 27 du premier groupe.

Le diagnostic accessibilité de l'ensemble des ERP de la Ville a été réalisé en 2008 par le bureau d'étude ' Accèsmétrie ' en collaboration avec ' l'acad Gestec RS '.

Travaux réalisés au cours de l'année 2012

Le Beffroi

Prise en compte de l'accessibilité dans le projet de réhabilitation (création de rampe d'accès extérieure maçonnée, mise en oeuvre de blocs-portes de largeur conforme, accès aux étages par 3 ascenseurs conformes, création de sanitaires conformes, traitement des ressauts, traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en place d'un EPMR dans la zone administrative).

Pôle Santé Solidarité Claude Manonviller

Prise en compte de l'accessibilité dans le projet de réhabilitation (création de rampe d'accès extérieure et intérieure maçonnées, mis en oeuvre de blocs-portes de largeur conforme, accès aux étages par ascenseur, installation de sanitaires conformes, traitement des ressauts, traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels).

Gymnase Rabelais

Installation d'un ascenseur permettant l'accès à la salle de gymnastique qui se trouve au sous-sol avec une entrée principale en rez-de-chaussée. Ainsi, le gymnase est complètement accessible aux PMR. Remplacements de blocs portes pour largeur de passage conforme, création de local refuge PMR en sous-sol.

Centre de loisirs de Villelouvre

Mise en conformité de sanitaires PMR, création de rampe maçonnée intérieure.

Ecole maternelle Buffalo

Traitement des escaliers de l'école pour les handicapés sensoriels.

Parking Emile Cresp

Remplacement de l'ascenseur existant par un appareil neuf conforme (avec changement d'implantation de l'ascenseur), traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en place d'une caisse de paiement automatique accessible, traitement de ressauts, balisage stationnement PMR, mise en oeuvre de blocs portes de largeur conforme.

Parking Aristide Briand

Traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, pose de mains courantes, balisage stationnement PMR.

Parking Gabriel Péri

Traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, balisage du stationnement PMR.

Parking Henri Ginoux

Remplacement de l'ascenseur existant par un appareil neuf conforme (adaptation de la gaine d'ascenseur pour déboucher au niveau du RDC - voirie), traitement d'escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en place de mains courantes d'escaliers, balisage cheminements intérieurs, balisage du stationnement PMR.

Parking du Marché

Mise en conformité ascenseur existant, traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en place de mains courantes d'escaliers, traitement de ressauts, balisage cheminements intérieurs, balisage du stationnement PMR.

Parking Maurice Arnoux

Traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en conformité des mains courantes d'escaliers existantes, mise en conformité de l'ascenseur existant, balisage cheminements intérieurs, balisage du stationnement PMR.

Parking ZAC Nord

Traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en conformité de l'ascenseur existant, balisage cheminements piétons intérieurs, balisage place de stationnement PMR.

Parking ZAC Messier

Traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en place de mains courantes d'escaliers, mise en conformité de l'ascenseur existant, balisage place de stationnement PMR.

Parking Verdier / République

Balisage cheminements intérieurs, traitement des escaliers pour les handicaps sensoriels, mise en conformité de mains courantes d'escaliers, mise en conformité de l'ascenseur existant, mise en place d'une caisse de paiement automatique accessible, balisage place de stationnement PMR.

Autres actions menées au cours de l'année

Le Comité de suivi de la Charte Ville-Handicap

La Ville de Montrouge a signé en 2003 la charte Ville-Handicap avec la PIAPH 92. Le Comité de suivi s'est réuni 2 fois et a traité les thèmes suivants :

- le transport avec une présentation des différentes structures (le PAM 92, la RATP et le service transport de la Croix Rouge) ainsi que le témoignage d'un représentant de l'APF sur sa pratique.
- L'Allocation Adulte Handicapé avec une présentation de la réunion d'information de la DPH.
- Présentation des actions auprès des entreprises de Montrouge avec le témoignage du roupe Unéo (mutuelle des militaires).

Forum des Associations

Le 8 septembre 2012, a eu lieu la 19ème édition du Forum des associations organisé par la ville. Deux associations ont participé à l'évènement, l'AVH et l'APEI sud 92. L'association France Alzheimer était aussi présente. Elles tiennent à maintenir leur participation

Direction des Ressources Humaines VILLE DE MONTROUGE :

Personnel en situation de handicap, Déclaration d'emploi des travailleurs handicapés pour l'exercice 2012 :

Reconnaisances de la Qualité de Travailleur Handicapé : 22

Aménagements de poste avec changement d'affectation : 15

Agents reclassés et assimilés : 13

Cartes d'invalidité : 2

Allocations temporaires d'invalidité : 20

Taux d'emploi fin 2011 : 6.01%

Taux d'emploi fin 2012: 6.81%

Actions mises en place par la DRH :

Renouvellement protocole d'accord CIG : la ville de Montrouge a renouvelé le protocole d'accord avec le service Handicap du CIG petite couronne qui avait pour objectif, d'obtenir un conseil méthodologique dans l'accompagnement à la détermination d'une procédure en matière de reclassement professionnel et de maintien dans l'emploi. Aujourd'hui, le renouvellement de cette convention va permettre de définir des plans d'actions de sensibilisation de la ligne managériale et des agents sur le reclassement professionnel et le handicap.

Mise en place d'une commission pluridisciplinaire interne : elle a pour objectif de prendre en compte les difficultés des agents, dont l'état de santé ne leur permet plus de remplir toutes les fonctions de leur poste d'origine.

Acquisition de matériels pour l'aménagement des postes de travail avec une prise en charge par le FIPHFP.

Mise en place de conseils en orientation professionnel (bilans de compétence synthétisés) dispensés par le centre de gestion à destination des agents en situation de reclassement ou en changement de poste avec une prise en charge par le FIPHFP.

Etudes ergonomiques du poste de travail des agents en situation de reclassement ou en changement de poste dispensées par les ergonomes du centre de gestion, avec une prise en charge par le FIPHFP.

Formations aux outils bureautiques dispensées par l'ACIFE pour les agents en position de reclassement ou en changement de poste.

Plan de formation du personnel de la ville :

Politiques sportives et handicap avec le CNFPT, Accueil d'enfants handicapés dans les établissements de la ville,

Accueil de l'enfant handicapé et de sa famille en centre de loisirs.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre d'Action sociale a instruit 284 dossiers pour la MDPH au cours de l'année 2012 :

Allocation Adulte Handicapé 18

Allocation compensatrice 34

Carte de Station Debout Pénible 12

Carte d'invalidité 108

Carte Européenne de Stationnement 75

Prestation de Compensation du Handicap 6

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé 27

Placement en CAT 3

Placement dérogatoire 1

Le Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale, dans le cadre de sa politique locale en faveur du handicap a étudié des demandes d'aides financières et a ainsi accordé 4 889,83 € de subvention dans les domaines suivants :

alimentaire, santé, séjour adapté, logement, énergie, insertion professionnelle.

Il est à noter que deux représentants d'association oeuvrant dans le domaine du handicap siègent au Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale.

Visites à l'extérieur

Visite de Beauvais

Le 14 mai, une délégation montrougeienne comprenant, l'élu en charge du commerce, le président des commerçants, le représentant de la CCIP (Chambre de Commerce) et l'élu en charge du handicap a été reçue par la municipalité de la ville de Beauvais pour une communication sur leurs actions en faveur des commerces dans le domaine du handicap, suivie d'une visite des sites. Pour cette action, la ville de Beauvais a été nommée aux trophées du handicap.

Visite de la station de métro ' Mairie de Montrouge '

Le 16 mai, le groupe de travail Handicap/Usagers a visité l'avancée des travaux du métro, à la station ' Mairie de Montrouge '. L'élu en charge du handicap a fait remonter les remarques à la mission accessibilité de la RATP sur des points d'accessibilité.

Visite de la Cinémathèque Française

Avec les Services Techniques, l'élu en charge du handicap s'est rendu le 17 avril à la Cinémathèque Française pour visiter cet établissement qui a aussi eu une mention aux trophées du handicap pour son accessibilité tout type de handicap.

Groupe de travail Entreprises/Handicap

En 2012, le groupe de travail ' Entreprises / Handicap ' s'est réuni 5 fois, les 2 mai, 21 juin, 20 septembre, 29 novembre et 19 décembre. La dernière réunion portait sur la préparation d'un éventuel forum emploi handicap pour 2013. En 3 ans, les grandes entreprises de Montrouge ont gagné en moyenne 2 points de taux d'emploi de personnes handicapées. Les améliorations constatées dans les entreprises viennent pour une grande part des RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et, dans une moindre mesure, d'un effort de développement des embauches de salariés en situation de handicap. L'appel aux ESAT et EA a aussi été développé par l'échange des bonnes adresses et l'extension de la pratique par la sensibilisation du personnel à cette alternative lors des achats externes. De grands efforts de communication ont été faits pour qu'un autre regard soit porté sur handicap et qu'ainsi les personnes concernées ne se sentent pas ' coupables ' d'être porteuses de handicap et que l'entourage professionnel ait une attitude positive vis-à-vis de tous et des personnes concernées particulièrement. Les entreprises participant au groupe de travail ont largement échangé leurs bonnes pratiques, n'hésitant pas à transmettre leur savoir faire et leurs adresses d'une entreprise à l'autre à l'occasion de ces rencontres. Les entreprises par l'intermédiaire de leur représentante du groupe Unéo, ont pu intervenir lors d'une commission accessibilité au 1er semestre 2012. Le dialogue Entreprises / Associations a été fortement apprécié de part et d'autre.

Soutien aux associations

La ville verse une subvention aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap : AFM, APF 92, APEI sud 92, UNAFAM, AVH, Association les Auxiliaires des Aveugles, France Alzheimer, Association Française des Scléroses en Plaque.

Rencontres mémoire

Au cours de l'année et avec l'appui de l'association France Alzheimer, des rencontres mémoire ont eu lieu une fois par mois dans un café de Montrouge pour les aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Mme LEVERT demande si la station de métro Montrouge est accessible aux handicapés, M. BOUCHEZ précise que la politique de la RATP est dans un premier temps de rendre accessible les moyens de transport de surface, le RER et le tram, mais que la station Mairie de Montrouge sera accessible.

Madame LASSERE quant à elle s'intéresse au travail entrepris auprès des commerçants pour l'accessibilité des magasins. M. FRANCOIS répond qu'une visite de la Ville de BEAUVAIS a été organisée afin de montrer les réalisations entreprises dans ce domaine et motiver les commerçants. Et un dossier de demande de subvention auprès du fond FISAC en faveur du commerce de proximité va être établi afin d'aider au financement des mises en accessibilité.

M. VINCENT regrette qu'il ait fallu attendre que la loi impose des dates de mise en conformité et des pénalités renforcées pour que la ville entreprenne les actions nécessaires. M. le Maire répond par la négative, de nombreux équipements existaient déjà.

2 - Rapport d'activité 2011 du SIGEIF

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2013-18

Comme chaque année il convient que je vous présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF), auquel la ville de Montrouge adhère pour la compétence gaz uniquement. On s'attardera donc davantage sur les éléments marquants relatifs au gaz qu'à l'électricité.

- Le SIGEIF est un syndicat intercommunal ouvert. Deux nouvelles communes l'ont rejoint en 2011, portant à 184 le nombre des adhérents dont 63 pour l'électricité.

- Les ressources financières du syndicat sont constituées principalement par les redevances de fonctionnement (3,27 M€) et d'investissement (2,65 M€) versées par ERDF/EDF et GrDF. Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle (total 2 980 K€), les travaux d'enfouissement des lignes aériennes, la redevance

d'investissement reversée aux communes et liée aux travaux électriques.

S'y ajoutent les diverses subventions aux communes adhérentes, notamment celles liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Le Budget global 2011 : 24,92 millions d'euros a été largement impacté en section d'investissement par l'acquisition du nouveau siège social (7,726 millions d'euros).

- Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le coeur de métier du SIGEIF. Le syndicat conduit trois grands types d'actions : le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée, le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés et le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

- Le territoire de la concession gaz totalise 1 247 148 clients en 2011, contre 1 261 600 en 2010, soit une baisse de 1,2% malgré l'adhésion de Brou-sur-Chantereine et de Bois d'Arcy. Cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant aux contrats de ' cuisson '.

En données brutes (non corrigées des variations climatiques), la consommation de gaz naturel recule de 32% en 2011. Cette diminution des consommations est pour l'essentiel liée à la douceur du climat à laquelle s'ajoute également le ralentissement économique.

- Le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé pour les changements des conduites, en raison de ses qualités de souplesse et de solidité qui optimisent la sécurité du réseau de distribution de gaz.

- Située à un carrefour d'autoroutes gazières ; l'île de France est alimentée par gazoducs, principalement en gaz de la mer du Nord 92% (Norvège). En hiver cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne, mais la qualité du gaz varie lors de son acheminement. La qualité du gaz se mesure par son pouvoir calorifique (PCS) exprimé en kWh/m³, utilisé dans la facturation aux clients. Le gaz distribué sur le territoire du SIGEIF est à haut pouvoir calorifique, dont les valeurs de PCS sont comprises entre 10,7 et 12,8 kWh/m³. Le SIGEIF vérifie le bon fonctionnement du dispositif

de détermination du PCS mis en place par GRTgaz grâce à des chromatographes situés à Bondy et à Sceaux. Ces contrôles valident ainsi les valeurs PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par les clients.

- Depuis la fin du remplacement des canalisations en fonte grise, la priorité en matière de sécurité des ouvrages porte sur les 104106 conduites montantes des logements collectifs du territoire du SIGEIF. 53,5% d'entre elles appartiennent aux propriétaires des immeubles ainsi l'entretien et les réparations sont à leur charge, pour les autres c'est GrDF qui prend en charge les dépenses.

- Le service énergie et environnement du SIGEIF aide les communes adhérentes à concevoir et mettre en oeuvre leur politique énergétique locale. Le SIGEIF leur propose ainsi plusieurs outils : un bilan énergie patrimonial, l'optimisation tarifaire des contrats de gaz et d'électricité, des opérations de maîtrise de la demande d'énergie, un bilan carbone patrimonial.

- Afin de mieux répondre aux besoins des adhérents et à leurs attentes spécifiques, le SIGEIF a adapté le cahier des charges pour les marchés 2012-2014, avec des prestations réparties en deux lots : patrimoine existant (réalisation d'un état des lieux complet et mise en place d'une stratégie d'amélioration énergétique) et projet neuf et rénovation (prise en compte dès la programmation du bâtiment et au-delà de la performance énergétique).

- Dans le cadre du groupement de commandes qu'il a mis en place en 2004, le SIGEIF a procédé à un nouvel appel d'offres européen pour l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique relatif à la période 2010-2012. Les contrats attribués permettent d'économiser 45% par rapport aux tarifs règlementés.

Voilà mes chers collègues ce qu'il convient de retenir de ce rapport sachant que l'intégralité de celui-ci est consultable à la Direction Générale des Services ou sur le site internet du SIGEIF.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 - Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2013

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2013-20

Nous voici à l'heure de notre débat sur les orientations budgétaires pour 2013. Ce sera, comme chaque année, l'occasion de dresser un bilan de notre action au cours des exercices écoulés, et de définir les modalités de son prolongement pour l'année à venir. Nous en profiterons pour faire un point sur la situation économique et les grandes orientations de la loi de finances pour 2013, ce qui nous permettra de mieux mesurer les contraintes pesant sur l'évolution de nos ressources.

Après une année 2012 morose sur le plan économique, l'exercice 2013 n'annonce pour l'instant que de très faibles signes de reprise. Nous avons mis l'accent, lors des précédents DOB, sur les conséquences des réformes fiscales, de la baisse des dotations et de la péréquation intercommunale instaurée par le Gouvernement, en soulignant notamment leur potentiel effet délétère sur nos futures marges de manœuvre. Nous verrons que cette crainte commence à se concrétiser, avec une répercussion sensible sur le solde de notre section de fonctionnement en 2013, et que cet effet ne pourra que s'accroître au cours des prochains exercices. L'évolution divergente de nos ressources et de nos charges (ces dernières étant corrélées à la mise en service d'équipements conséquents comme le Beffroi, ou le fonctionnement du Pôle Santé et Solidarité Claude Manonviller), génère en effet des tensions sur notre capacité d'autofinancement.

Fort heureusement, la Ville de Montrouge conserve de nombreux atouts sur le plan local. Nous avons su notamment en accroître le potentiel économique, avec l'installation d'entreprises aussi conséquentes que le Crédit Agricole, de façon à générer des gains supplémentaires qui nous permettront de conserver l'essentiel de notre dynamisme budgétaire. L'exercice 2012 devrait par ailleurs se clôturer sur un très bon résultat d'exploitation, ce qui nous permettra à terme de boucler notre budget 2013 avec un recours minime à l'emprunt, dont les conditions d'accès sont encore aujourd'hui fortement verrouillées. Aussi notre capacité d'investissement n'est-elle pas entamée en 2013. Bien au contraire, l'exercice 2013 verra notre effort d'équipement conforté, et même accentué, puisque les travaux du Beffroi ne pèsent désormais plus sur notre section d'investissement. Ceci nous permet de redéployer l'enveloppe disponible (d'un niveau

égal, si ce n'est supérieur, au budget de l'an passé), vers de nouveaux équipements ambitieux (école et gymnase), ainsi que sur la confortation du patrimoine existant.

L'exposé qui va suivre a été construit selon le schéma que nous avons maintenant l'habitude d'utiliser pour la présentation de nos DOB. Celui-ci a pour avantage de bien mettre en lumière le découpage du budget, ses mécanismes de financement ainsi que sa logique d'équilibre, dans une perspective chronologique (synthèse des résultats de l'année passée, tableau du contexte économique présent et de ses évolutions présumées, et projection du budget pour l'année 2013). Nous procéderons donc, dans un premier temps, à l'étude de la situation financière de notre ville, puis à la présentation des grandes lignes du projet de loi de finances préparé par l'Etat. Dans un second temps, je vous exposerai mes propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2013.

1. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE MONTROUGE

A la date de rédaction de ce rapport, les opérations de rattachement en section de fonctionnement ne sont pas encore totalement achevées. Les chiffres présentés pour la clôture de l'exercice 2012 sont toutefois très proches de ceux que vous retrouverez lors de l'établissement du compte de résultat, et traduisent aussi fidèlement que possible les réalisations effectuées au cours de cet exercice.

1.1 La section de fonctionnement

Le dispositif du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) vous a déjà été présenté lors de la préparation des deux budgets précédents. Son montant a été légèrement revu à la hausse au cours de 2012, avec la prise en compte de quelques rôles supplémentaires comptabilisés par l'administration fiscale au titre de 2011.

A compter de 2012, un nouveau mécanisme de péréquation, appelé FPIC (Fonds National de Garantie individuelle des Ressources Intercommunales et Communales) s'ajoute au FNGIR, et pèse sur l'équilibre de notre section de fonctionnement. Ce dernier fonds, qui vise à réduire les inégalités de ressources des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes, est alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités les plus riches et bénéficie aux plus défavorisées.

On constate une augmentation de l'ensemble de nos frais de fonctionnement sur l'exercice 2012, de l'ordre de 3,6%, telle que nous l'avions anticipée compte tenu de la mise en service du Beffroi (et dans une moindre mesure des équipements du Pôle Santé et Solidarité Claude Manonviller). Nous analyserons le détail de cette hausse lors du vote de notre Compte Administratif, sachant que celle-ci est essentiellement concentrée sur les dépenses liées au fonctionnement du Beffroi, d'une part avec l'ouverture de la saison culturelle depuis la rentrée 2012, et d'autre part avec la participation que nous versons désormais à la SOGEB pour l'exploitation du bâtiment. Notons aussi une légère hausse de nos frais financiers, contrecoup des opérations de SWAP réalisées en 2010 et 2011 (nous avons en effet cristallisé deux emprunts sur des taux fixes de 2,93% et 2,15%, niveaux très faibles dans l'absolu, mais qui restent à ce jour encore plus élevés que les index variables sur lesquels ces prêts étaient adossés ; ces opérations nous protègent toutefois d'une remontée de ces taux). Ceux-ci restent à un niveau très modeste, compte tenu de la faiblesse continue des taux. Sur l'ensemble des autres postes, nous avons reconduit notre politique d'encadrement des coûts, qui nous a permis de limiter la hausse du fonctionnement à un niveau proche de 1% par an au cours des exercices 2010 et 2011.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les cumuls des impôts et taxes des produits de fonctionnement s'entendent hors péréquation. Je vous rappelle en effet que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité, le taux appliqué pour la Taxe d'Habitation s'est vu augmenté de la part correspondant au taux départemental, ce qui explique l'augmentation en volume de la rubrique « taxes ménages » à compter de 2011. L'excédent de recettes engendré par la réforme nous est repris par le biais du FNGIR, tel que mentionné en bas du tableau. Une fois le FNGIR déduit, le montant des recettes fiscales perçues au titre de 2012 s'élèverait à 39 225 K€, contre 39 464 K€ en 2011, soit une baisse de 0,6 %.

Cette diminution porte essentiellement sur deux postes : la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et les droits de mutations immobilières.

En ce qui concerne la CVAE, celle-ci affiche une baisse de 648 K€ (soit -7,5 % par rapport à 2011). Il s'agit là d'un recul notable mais explicable, dans la mesure où, comme son nom l'indique, la CVAE est adossée sur la Valeur Ajoutée dégagée par les entreprises, autrement dit une variable fluctuante et fortement dépendante du contexte économique. Alors que l'on pourrait redouter une nouvelle diminution de ce produit au cours de 2013, compte tenu du faible dynamisme de l'économie nationale, nous anticipons au contraire une hausse sensible de ce poste, grâce à la comptabilisation pour la première année de la Valeur Ajoutée du Crédit Agricole, qui s'est installé sur le territoire de Montrouge fin 2010/début 2011. Je vous renvoie sur ce point à la section retraçant nos orientations pour 2013.

Les droits de mutation, pour leur part, affichent une baisse apparemment conséquente, de plus de 1,8 M€, soit -36,2%. Il faut toutefois rappeler les niveaux exceptionnels atteints au cours de 2010 et de 2011, avec plus de 5 M€ de recettes sur chacun de ces exercices. De tels volumes n'ont pu être atteints que grâce à la conclusion d'opérations immobilières de grande envergure (achat des anciennes infrastructures Schlumberger par le Crédit Agricole en 2010, rachat important d'immeubles de bureau rue Barbès en 2011), qui n'ont pas vocation à se répéter chaque année. En l'occurrence, avec 3 209 K€, la réalisation de 2012 reste d'un excellent niveau, supérieur aux moyennes constatées au cours des exercices antérieurs à 2010 (entre 2 et 3 M€ selon les années). Compte tenu de la période difficile que traverse actuellement le secteur immobilier, il nous semble prudent d'anticiper une nouvelle baisse de cette recette en 2013.

Le chapitre « dotations et participations » présente également une baisse (-440 K€) qu'il convient d'explicitier, celle-ci étant contrebalancée par une réaffectation de recettes venant du chapitre « Produits des services ». Nous reviendrons un peu plus loin sur la politique de désengagement de l'Etat, qui se traduit par une érosion de nos dotations, et en particulier de la DGF, en baisse de 0,4% sur 2012. La principale donnée sur ce chapitre tient au fait que nous avons cessé de percevoir les compensations au titre de la TP, qui nous étaient versées de façon dégressive au cours des dernières années. Cela représente un différentiel de 960 K€ par rapport à 2011, et explique l'évolution défavorable de l'ensemble de la rubrique. En contrepartie, nous avons réintégré au sein de ce même chapitre les participations de la CPAM pour le Service de Soins à Domicile, qui étaient auparavant comptabilisés au chapitre 70 (produits des services). Nous enregistrons ainsi une recette de 673 K€, qui vient minorer la baisse globale de nos autres dotations.

En toute logique, le chapitre « Produits des services » (9 859 K€ sur 2012) affiche lui aussi une baisse, conséquence de la réaffectation de recettes explicitée ci-dessus. Une fois corrigé de ce différentiel (c'est-à-dire en réintégrant 673 K€ sur cette ligne afin de raisonner à périmètre constant par rapport à 2011), on constate que le résultat de 2012 présente une hausse de l'ordre de 3,7%. Celle-ci s'explique, d'une part, par l'actualisation de nos tarifs telle que votée pour l'exercice 2012 (+2,2%), et d'autre part par l'encaissement des premiers abonnements et droits d'entrées de la régie des spectacles du Beffroi, qui aura rapporté un peu plus de 240 K€ au titre de 2012.

1.2 Capacité d'épargne de fonctionnement

Les années 2010 et 2011 étaient caractérisées par une épargne brute d'un volume exceptionnel, notamment grâce aux importantes recettes de droits de mutation perçues au cours de ces exercices. Sous l'effet de l'augmentation de nos charges et de la baisse de nos recettes mentionnées plus haut, celle-ci diminue logiquement, mais conserve, avec 11 179 K€, un niveau élevé. Ramené au résultat de 2009 (voire de 2008 et de 2007, avec une épargne brute respectivement de 8 622 K€ et 7 071 K€), ce résultat reste excellent, et a permis de dégager, une fois déduite l'annuité en capital de la dette, un haut niveau d'autofinancement (soit 8 284 K€, correspondant à notre épargne nette, affectée au financement de la section d'investissement).

Je vous rappelle toutefois que le mécanisme du FPIC, responsable en partie de la diminution de notre niveau d'épargne, est programmé pour monter très fortement en puissance au cours des deux prochains exercices. Nous nous attendons donc à voir notre capacité d'épargne diminuer de façon substantielle d'ici à 2015, alors même que la charge de notre dette en capital, lissée sur la durée de nos emprunts, n'est pas amenée à décroître avant 2019. Pour cette raison, il est plus que jamais nécessaire de conserver la maîtrise de nos frais de fonctionnement (proportionnels aux investissements réalisés), et d'éviter d'accroître la charge de la dette en capital.

1.3 La fiscalité

Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté nos taux depuis 2009. Toutefois, ceux-ci ont été impactés, à compter de 2011, par la réforme de la fiscalité territoriale, qui s'est traduite par une redistribution des recettes fiscales entre les différentes strates de collectivités. Je vous renvoie, pour le détail de ces transferts de taux, vers le DOB de l'année 2012, et l'ensemble des précédents rapports budgétaires qui vous ont été fournis.

D'une manière générale, ces réaffectations de recettes fiscales à taux constants n'ont entraîné aucune charge nouvelle pour le contribuable. Tout au plus compliquent-elles la lecture des feuilles d'imposition, et brouillent-elles également la comparaison que nous pouvions autrefois effectuer avec les autres communes des Hauts-de-Seine. Il faut en effet comprendre que la redistribution des taux mentionnée ci-dessus s'applique avec des modalités différentes selon le régime fiscal de la commune considérée, et en particulier si celle-ci est adhérente ou non à un EPCI à fiscalité propre.

Dans ce dernier cas, le transfert des taux de TH départemental, ainsi que des taux de CFE départemental et régional, s'est fait au profit de l'EPCI, et non de la commune. Ce n'est pas le cas de la ville de Montrouge, qui est adhérente à un EPCI à fiscalité additionnelle (en l'occurrence la Communauté de Communes Châtillon Montrouge). La comparaison des taux de TH et de CFE entre les différentes communes des Hauts-de-Seine est donc faussée, et ne peut être effectuée en lecture directe. Aujourd'hui, nous ne pouvons faire cette comparaison qu'avec les communes n'adhérant pas à un EPCI à fiscalité propre : sur les Hauts-de-Seine, cela représente 12 communes, et Montrouge se situe alors à la troisième place parmi les villes les moins imposées, tant sur la TH que sur la CFE, derrière Neuilly-sur-Seine et Marnes-la-Coquette.

En ce qui concerne les Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, la Ville de Montrouge se situe respectivement au cinquième et au troisième rang sur la totalité des trente-six communes que comprend le département, ce qui la classe parmi les villes les moins imposées des Hauts-de-Seine.

1.4 La dette

A l'exception d'un prêt sans intérêts de 164 K€ souscrit auprès de la CAF des Hauts-de-Seine pour l'aménagement de l'espace jeunes Michel Saint-Martin (un montant anecdotique au regard de notre encours, et qui ne génère donc aucune charge d'intérêts), l'année 2012 n'a pas été marquée par de nouvelles mobilisations d'emprunts. Compte-tenu des remboursements en capital effectués au cours de ce même exercice, l'encours de dette de la Ville est descendu à 860 € par habitants, ce qui en fait l'un des ratios les plus faibles du département.

La légère dégradation de notre épargne brute, telle qu'explicitée plus haut, a toutefois eu pour conséquence d'augmenter quelque peu notre ratio « encours sur épargne brute » (mesure du nombre d'années qui serait nécessaire au remboursement de la dette si l'ensemble de l'épargne brute y était affectée). Celui-ci passe en effet de 2,5 à 3,7

années, sachant qu'il doit toujours rester inférieur à la durée de souscription des emprunts (en moyenne 15 ans), et qu'il est de coutume de le considérer comme préoccupant au-delà d'une valeur de 12 années. On constate donc que la Ville de Montrouge conserve une marge de manœuvre appréciable en matière d'endettement, mais que celle-ci est fragile, et peut être très rapidement entamée en cas de dégradation importante de notre niveau d'épargne.

La nature des réformes fiscales en cours, les orientations prises par l'Etat en loi de finances ainsi que les perspectives économiques générales, ne nous incitent pas à un grand optimisme sur ce dernier point. C'est pourquoi nous avons choisi de limiter au maximum le recours à l'emprunt, afin de préserver non seulement les marques de notre bonne santé financière, mais de garantir l'équilibre réel même de notre budget au cours des prochains exercices, menacé par un effet ciseau déjà perceptible entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement.

Je vous rappelle que le montant de l'annuité en capital de notre dette soit 2 895 K€, restera au minimum à ce même niveau jusqu'en 2019, en dehors de toute autre mobilisation d'emprunt ou d'éventuel remboursement anticipé. La règle voulant que celui-ci soit entièrement couvert par nos ressources propres, c'est-à-dire essentiellement par le solde de notre section de fonctionnement, dont l'évolution au cours des prochains exercices reste incertaine, la plus grande prudence est de mise en matière de recours supplémentaire à l'emprunt. Les dispositions que nous avons prises nous ont permis, au terme de l'exercice 2012, de désinscrire la totalité de l'emprunt d'équilibre initialement voté au Budget Primitif. S'il ne nous est pas possible d'équilibrer notre budget 2013 sans une inscription d'emprunt, nous ferons notre possible pour dégager au cours de cet exercice les ressources permettant de la minorer au maximum.

1.5 L'investissement et son financement

Avec un total de 8 900 K€, les recettes de la section d'investissement se maintiennent à un excellent niveau, dans la moyenne des réalisations des trois derniers exercices, et ce malgré l'évolution contrastée de ses différentes composantes. La chute des subventions d'investissement perçues par rapport à 2011 s'est vue compensée par un haut niveau de FCTVA (contrepartie des travaux réalisés pour la construction du Beffroi en 2011), et de très correctes recettes de taxes d'urbanisme (Versements pour Dépassement du Plafonds Légal de Densité et Taxe Locale d'Équipement, devenue Taxe d'Aménagement).

Grâce à la reprise de l'excédent d'exécution de l'exercice 2011, et compte-tenu d'un solde des reports d'investissement moins déficitaire qu'au terme de l'an passé, l'exercice 2012 se clôture sur un résultat excédentaire de l'ordre de 8,4 M€, qui sera repris au Budget Supplémentaire. Il sera affecté prioritairement au désendettement de la Ville, et participera au financement de la section d'investissement du budget 2013.

2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET INFORMATIONS ISSUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2013

Comme le laissaient présupposer la plupart des indicateurs, la situation économique n'a pas évolué de façon positive durant l'exercice 2012, et reste encore préoccupante, malgré des prévisions relativement plus optimistes que celles de l'an passé. L'année 2012 s'achève en effet sur un retour de la récession en zone euro, avec au moins deux trimestres consécutifs de repli d'activité (-0,1% au deuxième trimestre, suivi de -0,2% au troisième trimestre). Ces chiffres masquent toutefois de fortes disparités entre les pays de la zone Euro, ceux du sud (en particulier l'Espagne et le Portugal) étant les plus affectés, tandis que l'Allemagne et la France échappent encore à la récession. Le PIB de la France aurait ainsi progressé de 0,1% en 2012 (selon le FMI et la Commission Economique de la Nation), ce qui constitue tout de même un net repli par rapport à 2011 (+1,7%). On observerait en 2013, selon ces mêmes organismes, une reprise modeste, à hauteur de 0,4%, mais les incertitudes à ce sujet restent grandes (les prévisions pouvant aller de -0,3% à +1,3% selon les sources). En l'occurrence, l'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement est de +0,8%.

En ce qui concerne l'inflation, la hausse des prix à la consommation s'est maintenue à 2% en 2012 (après +2,1% en 2011). Elle pourrait être légèrement plus faible en 2013, à hauteur de 1,75% (inflation hors tabac), du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés. C'est en tout cas l'hypothèse retenue par l'Etat pour l'année à venir.

Dans ce contexte morose, la consommation des ménages a fléchi en 2012 (-0,2% en moyenne pour les dépenses en biens), sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne et d'une quasi-stabilisation du pouvoir d'achat. Elle pourrait progresser faiblement en 2013 (+0,3%), étant entendu que cette reprise reste conditionnée par l'amélioration du marché de l'emploi. L'investissement des entreprises, pour sa part, après un net ralentissement en 2012 (+0,1%, contre 5,1% en 2011), connaîtrait une reprise faiblement perceptible en 2013, à hauteur de 0,7%, à condition que les tensions financières actuelles se dissipent.

Sur le plan financier, les programmes de rachat de titres entrepris par la Banque Centrale Européenne ont desserré l'étai qui menaçait l'Euro sous l'effet de la crise des dettes souveraines, quand bien même la situation de l'Espagne et de la Grèce restent au centre des préoccupations. Par ailleurs, la BCE a abaissé son taux directeur au plus bas historique de 0,75%, et a assoupli les garanties qu'elle exige auprès des établissements bancaires lorsqu'ils viennent se refinancer à son guichet, afin de faciliter encore l'accès à la liquidité. Les taux interbancaires devraient donc rester faibles en 2013, mais la qualité de crédit des emprunteurs sera toujours déterminante pour bénéficier de la faiblesse de ces taux d'intérêts.

La dette publique (incluant l'Etat, les collectivités territoriales, l'ensemble des administrations publiques en général) représentait 89,9% du PIB en 2012, après 86% en 2011, soit une hausse de près de 4 points de PIB. Elle devrait atteindre 91,3% du PIB en 2013, sous l'effet notamment des mesures de soutien financier aux Etats de la zone Euro, qui représenteront à elle seules 2,9 points de PIB en 2013 (l'Etat espère ramener ce pourcentage à 90,5% en 2014, puis 82,9% au terme de la période de programmation, soit en 2017). Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à ramener

le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 4,5 points de PIB en 2012, et à 3% en 2013. Il prévoit, pour atteindre cet objectif, de reconduire la stabilisation en valeur de la plupart de ses dépenses.

Cette année encore, le budget de l'Etat a donc été construit en appliquant une norme d'évolution « 0 valeur » aux dépenses du budget général (hors charge de la dette, pensions et dotation au Mécanisme Européen de Stabilité), ce qui correspond à une baisse en volume de 1,75%, compte-tenu du taux d'inflation estimé pour 2013. La mission « Relations avec les collectivités territoriales », qui regroupe les dotations budgétaires aux collectivités locales (hors DGF et FCTVA), enregistre ainsi une baisse de 2,5%, soit une diminution de ses crédits de 68 M€.

D'une manière générale, la Loi de Finances pour 2013 a été construite de façon à associer étroitement les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, en contraignant l'évolution de leurs dépenses à un niveau inférieur à l'inflation. Elle prévoit non seulement de maintenir le gel en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers aux collectivités territoriales (50,5 Milliards d'Euros au total en 2013), mais aussi de diminuer celle-ci de 750 Millions d'Euros en 2014 et en 2015, ce qui représente un recul de 1,5 Milliards à l'horizon 2015. Par ailleurs, les compensations fiscales sont elles aussi impactées, puisque l'enveloppe prévue pour les compensations d'exonérations diminue de près de 14% en 2013, et pourrait être réduite de moitié d'ici 2015.

Nous nous attendons de ce fait à une nouvelle baisse de notre principale dotation de l'Etat, à savoir la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Rappelons que, depuis 2011, l'évolution de la DGF ne fait plus l'objet d'une indexation (sur l'inflation ou sur le PIB), mais est fixée de manière discrétionnaire en loi de finances. Comme l'an dernier, le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes (qui représente environ 15% de notre DGF) sera en effet écarté, à hauteur maximum de 6%, pour les communes qui, comme Montrouge, ont un fort potentiel fiscal. En ce qui concerne les compensations fiscales, la perte de recettes serait également d'environ 200 K€ en 2013, et pourrait atteindre 400 K€ en 2015 si les orientations actuelles sont confirmées.

Parallèlement à cette baisse des dotations, le dispositif du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été maintenu, et notamment le principe de sa montée en puissance progressive d'ici 2016. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal, a permis en 2012 de redistribuer 150 M€. L'objectif de péréquation a été fixé en 2013, 2014 et 2015 à, respectivement 360 M€, 570 M€ puis 780 M€. A partir de 2016, en régime de croisière, ce volume atteindra 2% des ressources fiscales perçues par le bloc communal, soit près de 1 Milliard d'Euros. Son mode de calcul a par ailleurs été révisé, puisqu'il inclut désormais parmi ses critères de prélèvement, en sus du potentiel financier agrégé, le revenu moyen par habitant. En 2012, nous avons contribué au FPIC à hauteur de 247 K€. Compte tenu de l'augmentation programmée de cette contribution, ce montant devrait être proche de 840 K€ en 2013, puis de 1,3 M€ en 2014, pour finalement atteindre 1,8 M€ à l'horizon 2015. Un tel volume n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de notre budget, et risque de menacer à terme notre capacité d'épargne de fonctionnement.

En ce qui concerne la fiscalité locale, les valeurs locatives servant de base aux impôts locaux sont revalorisées de 1,8% en 2013. C'est sur la base de ce chiffre, identique à celui de l'an passé, augmenté d'une prévision prudente de 0,5% de hausse physique des bases, que nous avons établi nos anticipations de produits fiscaux sur les taxes ménages et sur la CFE.

3. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013

Je vous propose d'aborder dans cette section les grandes lignes de nos orientations budgétaires pour 2013, en intégrant dans cette prospective les données issues de nos budgets précédents et les informations du projet de loi de finances.

3.1 Les produits de fonctionnement

Ce chapitre présente un recul régulier ; La Dotation Globale de Fonctionnement, qui passe sous la barre des 17 M€, s'annonce une nouvelle fois en régression, contrecoup des abattements appliqués sur les communes ayant, comme Montrouge, un fort potentiel fiscal. La plus forte diminution porte sur les compensations fiscales qui, hors compensation pour pertes de bases de taxe professionnelle que nous ne percevons plus depuis 2011, représentent au demeurant une part plus résiduelle du chapitre. D'une manière générale, c'est bien l'ensemble des dotations de l'Etat qui est en baisse, une tendance qui devrait encore s'accroître d'ici à 2015, compte tenu des orientations confirmées en loi de finances.

La ligne « Dotations et participations de divers organismes » est pour sa part essentiellement constituée de la prestation de service versée par la CAF des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs. Son augmentation à partir de 2012 tient au fait que nous y avons également réintégré les participations de la CPAM pour le Service de Soins à Domicile, pour un montant prévisionnel de 720 K€, qui étaient auparavant comptabilisés au chapitre 70 (produits des services). Il ne s'agit donc pas d'une recette nouvelle, mais d'un simple changement de périmètre. Nous anticipons bien pour 2013 une légère augmentation de ces participations, car l'exercice 2012 comptait aussi dans le total budgété une subvention unique de 60 K€ du Conseil Régional pour l'Agenda 21, non reconduite en 2013.

Le produit total de nos contributions directes s'inscrit en assez nette hausse sur 2013, avec une augmentation globale de 5,75% par rapport à 2012, et ce sans aucune modification de nos taux. Voyons, poste par poste, les raisons de cette évolution, sachant qu'à la date de rédaction de ce document, nous n'avons pas encore reçu les notifications officielles quant aux produits prévisionnels :

- En ce qui concerne les taxes ménages, le chiffre de 23 935 K€ figurant sous cette rubrique en 2013 correspond à une anticipation prudente, basée comme l'an passé sur une évolution globale de 2,3% (c'est-à-dire 1,8% de revalorisation assurée par la loi de finances, à laquelle nous avons ajouté une prévision de 0,5% d'évolution physique des bases).
- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, nous avons appliqué le même raisonnement, avec toutefois une particularité liée à la situation du Crédit Agricole, qui avait bénéficié en 2012, sur cette taxe, d'un abattement de 50% pour création d'établissement. Cet abattement n'ayant plus lieu d'être en 2013, nous attendons une recette supplémentaire de l'ordre de 470 K€.
- La CVAE est le poste qui affiche la plus grande progression, avec une prévision de 8 900 K€, contre 7 907 K€ en 2012. Compte-tenu du calendrier de déclaration et de versement de cet impôt (perception de la cotisation par l'Etat en année N au titre de la VA de N-1, et reversement à la collectivité en N+1), 2013 est en effet la première année au cours de laquelle nous percevons la CVAE collectée auprès de la principale entreprise dominante de Montrouge, à savoir le Crédit Agricole, installé sur la commune courant 2011. Nous ne disposons certes pas d'éléments nous permettant de calculer précisément la plus value attendue sur cet impôt, ni de notification officielle de ce produit, mais une prévision adressée courant décembre par les services de la DDFIP, sur la base des déclarations enregistrées au cours des trois premiers trimestres 2012, nous autorise à intégrer dans nos anticipations une recette supplémentaire d'au moins 1 M€.
- Sur le plan de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), nous ne disposons pas d'éléments permettant d'en évaluer l'évolution, aussi avons-nous reconduits les montants inscrits l'an passé.

Parmi les lignes en augmentation, en dehors des contributions directes, il convient de mentionner la taxe de séjour, qui passe de 340 K€ à 500 K€, du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil de certains établissements (une partie de cette taxe fait toutefois l'objet d'un reversement au CG92, à hauteur de 10% du montant total des recettes, soit 50 K€). Notons également une petite progression sur la taxe sur les publicités extérieures (au sein de la ligne « Autres impôts et taxes »), ainsi que sur les droits de stationnement, alignés sur les réalisations de 2012 (respectivement 64 K€ et 570 K€).

Les Droits de Mutations, enfin, constituent le poste sur lequel nous avons le moins de visibilité, puisque celui-ci dépend directement du nombre et du volume des transactions immobilières réalisées sur le territoire de la Ville. Nos prévisions dans ce domaine obéissent essentiellement à un principe de prudence, d'autant plus justifié que le secteur immobilier est actuellement en crise. Le montant budgété a donc été ajusté à la baisse, avec une prévision de 2 200 K€, ce qui représente une décote d'environ 1 M€ par rapport aux réalisations de 2012.

Produits des services et du domaine

Avec 8 942 K€ au total, les produits des services et du domaine sont attendu en hausse de plus de 3,2% en 2013 (je vous renvoie au tableau d'équilibre général du DOB figurant à la fin de ce document).

Cette prévision tient compte, d'une part, du taux d'augmentation de nos tarifs votés au cours du Conseil Municipal de décembre dernier, soit +1,9 % (correspondant au niveau d'inflation relevé alors sur les 12 derniers mois connus à la date du vote), et d'autre part de la recette anticipée des abonnements et droits d'entrées au théâtre du Beffroi, qui fonctionnera pour la première fois en année pleine. Nous attendons en effet au titre de la régie des spectacles un produit d'au moins 250 K€ (chiffre déjà quasiment atteint au terme de 2012), alors que nous n'avions budgété que 100 K€ sur ce poste au budget primitif de l'an passé.

Je vous rappelle que la baisse de ce chapitre visible à partir de l'exercice 2008 correspond à un simple déplacement de crédits, à hauteur de 720 K€, vers les chapitres « Dotations et participations », comme nous l'avons vu plus haut.

Les « autres recettes », pour terminer, comprennent diverses atténuations de charges, les redevances des DSP, ainsi que les revenus des immeubles. C'est sur ce dernier point que nous anticipons une hausse de nos recettes, grâce à la perception du loyer d'occupation des locaux du Pôle Santé par la Circonscription de la Vie Sociale sur une année pleine, ainsi que quelques loyers au titre des fonds de commerces rachetés par la Ville (dont Le Pélican et Anaïs au Pays des Merveilles).

Au final, nos produits de fonctionnement courant devraient donc se situer à hauteur de 78 299 K€ en 2013, contre 76 403 K€ au Budget Primitif 2012, soit une augmentation de 2,48%.

3.2 Les charges de fonctionnement

A périmètre constant, c'est-à-dire en faisant abstraction du versement du FNGIR retracé en bas du tableau ci-dessus, nos charges de fonctionnement augmentent globalement de 4,26%. Cette progression est supérieure à celle de nos recettes (soit 2,55%, en déduisant également le montant du FNGIR), ce qui illustre bien l'effet ciseau souligné dans la partie rétrospective de ce rapport, accentué par l'augmentation substantielle du FPIC (+340 K€ au présent budget).

Le chapitre qui connaît la plus forte augmentation est celui des charges générales (+7,31%), malgré la continuité de notre effort de stabilisation des dépenses, puisque la grande majorité des enveloppes budgétaires, à périmètre constant, ont été reconduites en valeur. Quelques postes ont toutefois nécessité d'être réévalués à la hausse, afin notamment de prendre en compte le fonctionnement en année pleine du Beffroi. Le budget de la culture est ainsi anticipé en

augmentation de 220 K€, couvrant à la fois l'achat des spectacles pour un semestre de plus qu'en 2012, ainsi que les frais d'organisation de la biennale du salon des jeunes créateurs européens. Pour sa part, la participation à la SOGEB, qui je vous le rappelle gère l'entretien du bâtiment, ainsi que les locations de salles pour les congrès et séminaires, passe de 275 K€ à 550 K€. L'année 2012 ayant par ailleurs été marquée par une très forte hausse du coût des fluides pour les bâtiments (électricité et gaz), sous l'effet d'un hiver froid et de l'augmentation de l'ensemble des tarifs d'abonnement, nous avons choisi d'opter dès le budget primitif pour une hypothèse haute de consommation d'énergie, ce qui nous amène à rajouter un peu plus de 500 K€ sur ce seul poste (sur une enveloppe globale atteignant 1,9 M€). L'ensemble de ces charges engendre l'inscription de près de 1 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à l'exercice 2012. En dehors de ces enveloppes, le reste des charges générales de fonctionnement n'augmente que de 1,1 %, soit un niveau inférieur à l'inflation.

Les frais de personnel, qui tendaient vers une stabilisation au cours des trois dernières années, connaissent également une hausse en 2013, qui paraît d'autant plus importante, que l'enveloppe initialement votée pour 2012 s'est avérée sous-évaluée par rapport aux effets inflationniste des différentes réformes statutaires touchant les rémunérations du personnel. Outre le traditionnel effet GVT, qui se traduisait habituellement chaque année par une augmentation des frais de personnel d'environ 1 M€, les mesures de reclassement des catégories B et l'augmentation du salaire minimum ont entraîné des attributions complémentaires de points d'indice qui ont à elles seules nécessité l'inscription de 400 K€ supplémentaires sur l'exercice 2012. Le déploiement de cette réforme se poursuivra sur 2013. Par ailleurs, des reclassements de catégories B en catégories A sont également prévus pour certains cadres d'emplois (infirmières au Pôle Santé), ainsi que le recrutement de vacataires pour l'accueil du Beffroi. Il convient aussi de souligner l'adhésion de la Ville à la convention de participation du CIG, qui prévoit une participation pour la protection sociale des agents pour les risques santé et prévoyance. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous prévoyons donc une enveloppe pour les frais de personnel en hausse de 3,11% par rapport à l'inscription du BP 2012 (mais de seulement 2,11% par rapport aux réalisations effectives).

En ce qui concerne les « contingents et participations », qui recouvrent en particulier les subventions de fonctionnement aux associations, nous prévoyons une hausse de l'ordre de 3,7%, sous l'effet de la revalorisation de certains contingents (participation à la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris, en hausse de 30 K€), et de l'inscription de quelques subventions complémentaires (dont 35 K€ pour l'association « Guitares au Beffroi »). Outre la subvention au CCAS, en hausse de 1,9%, la principale augmentation se situe sur la participation de la Ville au CNAS, avec une inscription de 220 K€, alors que nous n'avions inscrit au BP 2012 qu'une enveloppe de 128 K€ pour les six derniers mois de fonctionnement du CCS.

Comme souligné dans la première partie de ce rapport, notre contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) doit sensiblement augmenter en 2013, ainsi qu'au cours des deux exercices suivants, sachant que son mode calcul a par ailleurs été révisé, au détriment des communes comptant un revenu moyen élevé par habitant. Nous avons isolé cette charge nouvelle (intégrée l'an passé au sein des « Autres charges de gestion ») sur une ligne spécifique, mettant en lumière le poids croissant de ce fonds, qui pourrait à terme menacer grandement l'équilibre de notre section de fonctionnement. Le FNGIR, quant à lui, s'est vu revalorisé de 167 K€ supplémentaires courant 2012, après intégration dans son calcul de rôles supplémentaires de fiscalité perçus au titre de l'exercice 2011. La notification que nous avons d'ores et déjà reçue pour 2013 confirme provisoirement le montant de 8 725 K€, mais mentionne qu'il sera de nouveau recalculé au cours de l'année 2013. Une nouvelle hausse de cette ligne n'est donc pas exclue.

Seuls deux chapitres sont en diminution : il s'agit de nos charges financières (-110 K€), conséquence de la baisse continue des indices financiers, et des « Autres charges de gestion » (hors FPIC et FNGIR), constitué essentiellement du reversement d'une partie de la TEOM à la Communauté de Communes Châtillon Montrouge, et de quelques dépenses exceptionnelles (annulations de titres sur exercices antérieurs, subventions exceptionnelles, bourses et prix incluant les récompenses aux bacheliers). Nous avions en effet prévu l'an passé un crédit de 108 K€ pour une indemnisation à la crèche privée Maison Bleue (voir notre délibération du 23/02/2012 attribuant une compensation au délégataire à la suite d'une modification du régime de TVA sur les activités liées à la garde des enfants, qui avait eu un impact sur l'équilibre du contrat), que nous ne réinscrivons pas cette année.

Une fois comptabilisé l'ensemble de ces dépenses, rapporté aux recettes de fonctionnement exposées plus haut, le solde de notre section de fonctionnement atteindrait 3 100 K€, ce qui permet d'assurer l'équilibre réel de notre budget en couvrant l'annuité d'emprunt ainsi que nos amortissements, mais s'avère inférieur de près de 1 M€ au niveau dégagé lors du vote du budget primitif 2012.

3.3 Les mouvements immobiliers

Nos anticipations en matière de mouvements immobiliers nous amènent à prévoir une enveloppe de 1 537 K€ pour les acquisitions (incluant le report d'une acquisition au 2 rue Morel pour 557 K€), contre un total de 1 547 K€ pour les cessions (dont le 2 rue Morel, revendu pour un montant identique). L'équilibre étant atteint sur ces opérations, leur impact sur le reste de la section d'investissement est nul.

3.4 Le financement de l'investissement

Une fois repris le solde de fonctionnement de 3 101 K€ (notre épargne brute), et soustrait notre charge de dette en capital, nous obtenons un montant positif d'épargne nette de 141 K€. Ce net retrait par rapport aux années passées traduit de façon parlante le resserrement de nos marges d'autofinancement, sous l'effet de la baisse de nos dotations et de la pression croissante de la péréquation. Notons toutefois que l'annuité de la dette en capital est une nouvelle fois

totalemant couverte par l'épargne brute (une situation qui n'est pas si fréquente au niveau national), ce qui permet d'affecter la totalité de nos recettes d'investissement au financement de l'équipement communal.

Les recettes d'investissement prévues pour 2013 conservent un excellent niveau, notamment grâce au dynamisme encore intact des taxes d'urbanisme (calculées ici sur la base des permis de construire déposés), en particulier du Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité. Je vous rappelle toutefois que le V.D.P.L.D. est amené à disparaître à compter de 2015, alors même qu'il représente actuellement la part la plus importante de nos recettes d'investissement. Le taux de Taxe d'Aménagement de 5% que nous avons voté en 2011, qui se substitue désormais à la T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement), ne compensera sans doute que partiellement cette perte de recette. Il est donc vraisemblable que nos recettes d'investissement connaissent une baisse dans les années à venir, au moins à partir de 2015.

En ce qui concerne le FCTVA, celui-ci est proportionnel aux travaux réalisés sur l'année N-1. Il garde un bon niveau en 2013, grâce à l'effort d'investissement qui s'est poursuivi en 2012, notamment pour l'aménagement du Beffroi.

Le montant, hors emprunt, de nos ressources d'investissement s'élève donc à 7 144 K€. En y ajoutant notre épargne nette de 141 K€, ainsi que les 10 K€ de solde des mouvements immobiliers, nous dégageons donc un volume d'autofinancement de 7 295 K€ pour notre section d'investissement. Parallèlement à cet autofinancement, nous prévoyons d'inscrire un montant d'emprunt de 8 000 K€, permettant d'équilibrer le budget tout en complétant le financement de la section d'investissement. Nous espérons en désinscrire la majeure partie au Budget Supplémentaire, à l'occasion de la reprise des résultats, ainsi que nous l'avons fait l'an passé.

3.5 Les investissements envisagés en 2013

Le montant des dépenses d'équipement (hors dette et immobilier) nécessaire à la continuation de notre programme devrait représenter en 2013 une enveloppe globale de 15 295 K€. Cette somme ne comprend plus de crédits pour l'aménagement du Beffroi, travaux qui, je vous le rappelle, avaient nécessité l'inscription de plus de 3 M€ au budget précédent, et de 10 à 11 M€ en 2010 et 2011. Abstraction faite de cette enveloppe, ce cadrage représente donc un effort d'investissement supérieur de plus de 31% par rapport à 2012 pour l'ensemble des équipements hors Beffroi (et dépasse même l'inscription totale de l'année passée, Beffroi compris), ce qui illustre notre volonté de poursuivre la modernisation de notre Ville au cours des exercices à venir.

Cette inscription comprend d'ores et déjà 1 510 K€ pour la création de l'école maternelle de la ZAC des portes de Montrouge, ainsi que 2 908 K€ pour la construction du gymnase au 29/31 rue de la Vanne. En ce qui concerne les autres opérations d'investissement, il est encore trop tôt pour en effectuer un listage précis, la préparation budgétaire n'étant pas achevée.

Nous voici arrivés au terme de cet exposé. Comme vous pouvez le constater, la Ville de Montrouge maintient fermement son cap, malgré un contexte financier et économique mondial qui pourrait nous inciter à davantage d'hésitation. Les choix de gestion que nous avons opérés ces dernières années ont en effet conforté la robustesse de notre budget. Le recours raisonné à l'emprunt, ainsi que le développement du tissu économique local, qui ira sans nul doute en s'accroissant avec l'arrivée du métro, nous ont permis de dégager les ressources nécessaires à la pérennisation de notre programme. Comme en témoignent les volumes que nous proposons d'inscrire, nous nous attachons à renforcer l'essor de notre commune, et à respecter l'intégralité du projet porté par notre majorité. Cet effort se trouve aujourd'hui récompensé par le succès des équipements et des services que nous avons récemment mis en œuvre, et que nous continuons résolument à développer.

SYNTHESE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

	BP 2010 (€)	BP 2011 (€)	BP 2012 (€)	DOB 2013 (€)	2013 /12
mouvements de fonctionnement					
produits des services et du domaine	8 722 761,00	9 093 358,00	8 661 325,00	8 941 820,00	3,24%
impôts et taxes	33 770 428,79	44 148 305,09	44 536 232,00	46 411 209,00	4,21%
dotations et participations	21 247 501,00	22 140 175,00	22 031 066,00	21 578 332,00	-2,05%
autres	1 333 244,00	1 499 305,00	1 174 386,00	1 367 630,00	16,45%
total recettes	65 073 934,79	76 881 143,09	76 403 009,00	78 298 991,00	2,48%
charges à caractère général	15 461 705,00	15 968 445,00	16 367 583,00	17 564 468,00	7,31%
charges de personnel	38 004 300,00	39 500 000,00	39 621 064,00	40 854 720,00	3,11%
charges de gestion courante	3 692 294,00	3 986 062,00	3 895 274,00	4 039 400,00	3,70%
charges financières	1 324 580,94	1 092 854,18	1 124 002,70	1 014 000,00	-9,79%
autres	2 207 289,00	2 114 768,00	2 249 939,00	2 160 480,00	-3,98%
FPIC	0,00	0,00	500 000,00	840 000,00	68,00%
FNGIR	0,00	8 828 622,00	8 558 270,00	8 725 224,00	1,95%
total dépenses	60 690 168,94	71 490 751,18	72 316 132,70	75 198 292,00	3,99%
solde fonctionnement courant	4 383 765,85	5 390 391,91	4 086 876,30	3 100 699,00	-24,13%
mouvements immobiliers					
produits des cessions d'immos	1 964 000,00	2 467 000,00	637 000,00	1 547 000,00	142,86%
total recettes	1 964 000,00	2 467 000,00	637 000,00	1 547 000,00	142,86%
acquisitions immobilières	4 081 000,00	3 103 000,00	1 557 000,00	1 537 000,00	-1,28%
total dépenses	4 081 000,00	3 103 000,00	1 557 000,00	1 537 000,00	-1,28%
solde immobilier	-2 117 000,00	-636 000,00	-920 000,00	10 000,00	-101,09%
mouvements d'investissement					
emprunts nouveaux	16 638 403,15	12 611 452,09	6 952 538,70	8 000 000,00	15,07%
remboursements anticipés	4 574 000,00	4 574 000,00	0,00	0,00	0,00%
revolving	6 800 000,00	6 400 000,00	6 000 000,00	5 600 000,00	-6,67%
recettes d'équipement	5 060 059,00	4 371 000,00	7 801 514,00	7 144 323,00	-8,42%
total recettes (hors immobilier)	33 072 462,15	27 956 452,09	20 754 052,70	20 744 323,00	-0,05%
total recettes (tous mvts)	35 036 462,15	30 423 452,09	21 391 052,70	22 291 323,00	4,21%
dette (amortissement normal)	2 801 050,00	2 441 995,00	2 933 573,00	2 960 020,00	0,90%
remboursements anticipés	4 574 000,00	4 574 000,00	0,00	0,00	0,00%
revolving	6 800 000,00	6 400 000,00	6 000 000,00	5 600 000,00	-6,67%
travaux d'aménagement du Beffroi	11 000 000,00	10 000 000,00	3 350 000,00	0,00	-100,00%
investissements (hors dette et immobilier)	10 164 178,00	9 294 849,00	11 637 356,00	15 295 002,00	31,43%
total dépenses (hors immobilier)	35 339 228,00	32 710 844,00	23 920 929,00	23 855 022,00	-0,28%
total dépenses (tous mvts)	39 420 228,00	35 813 844,00	25 477 929,00	25 392 022,00	-0,34%
solde invest. (hors immobilier)	-2 266 765,85	-4 754 391,91	-3 166 876,30	-3 110 699,00	-1,77%
solde investissement (tous mvts)	-4 383 765,85	-5 390 391,91	-4 086 876,30	-3 100 699,00	-24,13%
total général recettes	100 110 396,94	107 304 595,18	97 794 061,70	100 590 314,00	2,86%
total général dépenses	100 110 396,94	107 304 595,18	97 794 061,70	100 590 314,00	2,86%
Solde des prévisions	0,00	0,00	0,00	0,00	

Mes Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

M. VINCENT estime que la politique locale s'est montrée inerte face aux changements contextuels importants. Il retient de la présentation du DOB que si la structure des charges évolue peu, en revanche les charges elles mêmes augmentent sensiblement, et que cette hausse est pour bonne partie imputable à l'ouverture du Beffroi .

Il conteste le choix de confier la gestion du bâtiment à la SOGEB et estime que dans le partage du temps d'occupation des salles, il n'y a pas de place pour le développement des activités des associations, alors même que la forte croissance démographique de la ville suscite beaucoup plus d'activités associatives.

En recettes de fonctionnement il note l'impact de la réforme de la fiscalité locale sur le budget de la ville. Il estime également que les recettes provenant des services municipaux augmentent beaucoup pour compenser la baisse des autres postes.

En investissement l'ouverture de la maternelle dans la ZAC des portes de Montrouge est prévue de très longue date et répond tardivement aux nécessités d'accueil des élèves montrougiens.

Par contre rien n'est prévu pour permettre aux centres de loisirs de répondre à la demande croissante d'accueil des enfants. L'absence de réflexion sur ce sujet est d'autant plus pénalisante que la réforme des rythmes scolaires impactera nécessairement ce secteur d'activité.

De même dans le domaine sportif la création du gymnase s'impose depuis plusieurs années. Quant à la nouvelle tribune se pose la question de l'homologation du terrain eu égard à sa dégradation.

Il regrette que la création de logements sociaux ne soit pas dès à présent prévue.

En fiscalité il constate une diminution des impôts de près de 9 millions d'euros malgré une augmentation conséquente de la population et l'arrivée d'entreprises sur la commune.

M. VINCENT demande quel est l'objet des acquisitions immobilières du centre ville

Il estime que Montrouge doit affirmer certaines priorités telles que la solidarité à l'égard des plus faibles, assurer de meilleures conditions d'éducation et de formation des enfants dans les domaines de compétences communales, favoriser l'accès au logement pour tous, prendre au niveau local les mesures environnementales qui répondent aux préoccupations des montrougiens, et mettre en œuvre la démocratie locale avec de véritables procédures de consultations.

M. le Maire répond aux divers points développés.

L'augmentation de la population a été anticipée, et tient pour preuve si besoin en était, le nombre d'établissement dédiés à la petite enfance qui est passé de 7 crèches en 1994 aux 17 établissements actuels.

Le prix de l'immobilier a effectivement augmenté, la cause en revient au déficit de constructions sur les communes avoisinantes, Montrouge pour sa part ayant beaucoup construit ces dernières années.

La réforme de la taxe professionnelle avantage notre commune, et le FNGIR permet de redistribuer sur les communes défavorisées les excédents des communes favorisées comme les nôtres.

Toutes les demandes de salles des associations sont satisfaites, que ce soit au Beffroi ou dans d'autres lieux sur la commune.

Les dotations de l'état ont effectivement baissé, et la tendance va s'accroître.

L'augmentation des recettes revient à la qualité des services qui, étant très appréciés de la population, croissent, et non à l'augmentation des tarifs qui suivent l'inflation.

En investissement : l'école fait partie depuis 1999 du plan d'équipement de la ZAC, mais était bloquée par la ville de Paris.

Les centres de loisirs accueillent tous les enfants qui sont inscrits dans les délais. Par contre la réforme du temps scolaire va changer l'utilisation des locaux, et c'est l'un des dossiers sur lequel il faudra travailler.

Il y a eu environ 850 logements sociaux construits à Montrouge sur la période considérée.

Les achats du centre ville se justifient par la nécessité d'être propriétaire de la totalité des lots d'immeubles pour pouvoir démolir partiellement, comme pour la construction de l'ascenseur du métro.

M. VINCENT précise que sa remarque était que les associations n'ont pas de place pour se développer.

Et il demande si le stade ne risque pas de perdre son homologation du fait de son état.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun problème avec le terrain, et que les demandes des associations sont satisfaites.

Mme ROBINEAU estime que pour les orientations budgétaires de la ville nous sommes confrontés aux conséquences du gel des dotations aux collectivités locales qui frappe depuis plusieurs années les ressources des communes, départements, régions.

Elle relève successivement la perte progressive du fond de compensation de la TVA qui représente un différentiel de 960 000€ par rapport à 2011, puis la diminution des dotations budgétaires aux collectivités territoriales de 2,5%.

Elle remarque que la loi de finance 2013 contraint les collectivités territoriales à faire évoluer leurs dépenses à un niveau inférieur à l'inflation et s'attend par conséquent à une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Elle souhaite qu'une réforme fiscale juste et ambitieuse voit le jour avec le rétablissement d'un impôt économique lié au territoire et une taxation des actifs financiers.

Dans la section investissement elle se réjouit de la programmation de l'école maternelle des portes de la ZAC de Montrouge et d'un gymnase rue de la Vanne, mais s'interroge sur le devenir du projet de la crèche Jules Guesde.

Elle fait part de son désir que Montrouge anticipe le projet de loi sur le logement qui devrait fixer à 25% le seuil de logements sociaux.

Elle fait remarquer que les élus de gauche s'opposent à l'augmentation des tarifs communaux pour 2013.

Elle souhaite que la ville se dote d'un réel projet culturel eu égard aux sommes importantes dépensées pour le Beffroi.

Monsieur le Maire répond qu'il serait favorable à ce qu'il y ait des impôts affectés aux différents niveaux de collectivités territoriales.

Il précise que l'investissement des collectivités territoriales baisse, mais que c'est en maintenant un niveau important d'investissement, comme à Montrouge, que l'activité économique et donc un certain nombre d'emplois pourront être maintenus.

Pour la crèche Jules Guesde les locaux sont conservés mais la natalité a significativement baissé à Montrouge d'ailleurs les assistantes maternelles ont moins d'enfants à garder.
La ville respectera dans les temps impartis le taux de logements sociaux qui sera demandé par la loi.

2 - Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2013-budget annexe d'assainissement

Rapporteur :

Délibération n°2013-21

Chaque élu est destinataire du rapport de présentation de Monsieur le Maire qui peut se résumer au tableau suivant :

		BP 2012	BT 2012	Clôture 2012	DOB 2013
011	Charges générales	39 300,00	39 300,00	23 348,33	39 300,00
66	Charges financières	99 254,30	99 254,30	63 567,94	80 000,00
Total DRF		138 554,30	138 554,30	86 916,27	119 300,00
70	Produits des services	510 000,00	510 000,00	484 698,09	567 000,00
Total RRF		510 000,00	510 000,00	484 698,09	567 000,00
Solde Fct		371 445,70	371 445,70	397 781,82	447 700,00
16	Dette (amortissement normal)	372 100,00	372 100,00	368 025,70	369 820,00
	Remboursement revolving	630 000,00	630 000,00	630 000,00	406 000,00
20+23	investissements hors dette et immobilier	0,00	0,00	0,00	30 800,00
001	résultat reporté	0,00	407 612,77	407 612,77	0,00
Total DRI		1 002 100,00	1 409 712,77	1 405 638,47	806 620,00
16	Emprunt (revolving)	590 654,30	406 328,33	406 000,00	358 920,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	40 000,00	522 528,74	526 947,79	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	109 410,00	109 410,00	0,00
Total RRI		630 654,30	1 038 267,07	1 042 357,79	358 920,00
Solde Inv		-371 445,70	-371 445,70	-363 280,68	-447 700,00
Solde		0,00	0,00	34 501,14	0,00
Reports D				0,00	
Reports R				0,00	
Résultat CA				34 501,14	

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROBINEAU intervient pour signaler que la caisse primaire d'assurance maladie va fermer 19 antennes sur le département, dont celle de Montrouge. Cette fermeture sera préjudiciable aux personnes âgées et handicapées.

M. le Maire informe qu'il a fait un courrier afin de demander le maintien de l'antenne locale, puisque le critère retenu serait une population de 50000 habitants, or sur d'autres communes voisines moins peuplées que la nôtre les services ont été maintenus.

Aux questions, de Mme ROBINEAU et M. VINCENT, de savoir ce qu'il advenait du dossier du 101, rue Gabriel Péri, Monsieur le Maire répond qu'il suit personnellement le dossier, et qu'il est au stade du lancement de marché pour la réfection des balcons.

Mme DE PABLO souhaite savoir quelle réponse sera donnée aux pétitionnaires de la demande de remplacement par d'autres platanes des platanes enlevés.

Elle s'étonne également d'un panneau annonçant l'élargissement de la chaussée et du trottoir de la rue Louis Rolland Elle fait également référence à la charte signée avec le conseil général concernant le remplacement en nombre identique des arbres abattus.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il y a eu concertation démocratique avec les riverains et vote pour la détermination de

l'essence de remplacement. Et chaque arbre est remplacé, même s'il n'est pas replanté exactement au même endroit.

Mme LASSERRE s'enquiert de ce qu'il est prévu de faire de l'immeuble de l'avenue de la République que la ville rachète.

M. le Maire lui précise qu'il sera revendu ce qui générera des recettes.

Mme LASSERRE s'étonne de ne plus être convoquées, avec Mme de PABLO, aux réunions de la commission Europe.

M. HUREAU ayant constaté un taux important d'absentéisme n'a pas jugé opportun de continuer à organiser ces réunions.

M. BIREBENT souhaite savoir pourquoi la place du 8 mai n'a toujours pas retrouvé son état initial comme cela était prévu.

M. le Maire lui répond que la configuration de la place sera la même, des équipements sont maintenus provisoirement en attendant que le métro arrive à Bagneux, seule une grille de ventilation devrait demeurer.

M. VINCENT offre au nom du groupe socialiste un ouvrage de Jean Giono « l'homme qui plantait des arbres » à M. LE MAIRE en espérant voir plus de platanes à MONTROUGE.

Il s'interroge sur la destination de la liste des nouveaux montrougiens. Et demande le coût de la distribution, effectuée avant le 1er mars 2013, aux classes de CM2 d'un CD fourni par l'Association des Maires sur la fonction de Maire.

M. le Maire répond que cette distribution n'a rien coûté à la Ville puisque c'est l'association des Maires qui a donné un CD par école.

Les listes n'ont d'autre utilité que celle d'inviter les nouveaux montrougiens et ne sont en aucun cas conservées.

Il regrette que les platanes soient une essence en danger du fait d'une maladie remontant du sud et très contagieuse.

La séance s'achève à 22h35mn
